

N° 66

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME IV

COOPÉRATION

Par M. Maurice VÉRILLON,  
Sénateur.

---

**Voir les numéros :**

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Jean de Bagnoux, *président*; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet, Jean Fleury, *vice-présidents*; Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu, *secrétaires*; MM. Clément Balestra, René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Jacques Carat, Georges Cogniot, Georges Constant, Raymond Courrière, Charles Durand, Hubert Durand, François Duval, Mme Hélène Edeline, MM. Léon Eeckhoutte, Charles Ferrant, Maurice Fontaine, Jean Fonteneau, Louis de la Forest, Roger Houdet, Adrien Laplace, Arthur Lavy, Kléber Malécot, Hubert Martin, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Roger Moreau, Pouvanaa Oopa [Tetuaapua, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Pierre Petit, Fernand Poignant, Victor Provo, Roland Ruet, René Tinant, Amédée Valeau, Pierre Vallon.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (5° législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 10), 2531 tome III et in-8° 555  
**Sénat** : 64 et 65 (tomes I, II et III, annexe 5) (1976-1977).

## SOMMAIRE

|   | Pages |
|---|-------|
| <b>Introduction</b> .....   | 4     |
| <b>I. — Moyens de la politique de coopération</b> .....             | 5     |
| <b>A. — Moyens financiers</b> .....                                 | 5     |
| 1. <i>Le projet de budget du Ministère de la Coopération</i> .....  | 5     |
| a) progression des dotations .....                                  | 5     |
| b) les mesures nouvelles .....                                      | 7     |
| c) le fonds d'aide et de coopération .....                          | 10    |
| 2. <i>Aides bilatérale et multilatérale</i> .....                   | 12    |
| a) la contribution française à l'aide communautaire .....           | 12    |
| b) les contributions françaises aux organismes internationaux ..... | 14    |
| <b>B. — Les moyens en personnel</b> .....                           | 15    |
| 1. <i>L'évolution des effectifs</i> .....                           | 15    |
| a) les enseignants .....  | 16    |
| b) l'assistance technique .....                                     | 18    |
| c) les V.S.N.A. ....  | 19    |
| 2. <i>Recrutement, recyclage et formation des coopérants</i> .....  | 21    |
| 3. <i>La scolarisation des enfants français à l'étranger</i> .....  | 22    |
| a) les modalités de la scolarisation des petits Français .....      | 23    |
| b) l'aide du Ministère de la Coopération .....                      | 24    |
| <b>C. — Les moyens de diffusion culturelle</b> .....                | 25    |
| 1. <i>La radiodiffusion et la télévision</i> .....                  | 25    |
| a) la radiodiffusion .....  | 25    |
| b) la télévision .....  | 26    |
| c) le budget en matière de radiodiffusion et de télévision .....    | 30    |
| 2. <i>Les centres culturels</i> .....                               | 31    |
| <b>D. — L'aide à la formation : les bourses</b> .....               | 33    |
| 1. <i>Bourses d'études</i> .....                                    | 33    |
| a) en France .....  | 34    |
| b) en Afrique .....   | 35    |
| 2. <i>Bourses de stages</i> .....                                   | 36    |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>II. — Les actions de coopération culturelle</b> .....   | <b>37</b> |
| <b>A. — L'enseignement primaire et secondaire</b> .....  | <b>37</b> |
| 1. <i>L'évolution des systèmes scolaires dans les Etats d'Afrique et de l'océan Indien</i> ..... | <b>38</b> |
| a) l'africanisation de l'enseignement .....  | <b>38</b> |
| b) l'enseignement du français .....  | <b>41</b> |
| c) l'enseignement des langues nationales .....   | <b>45</b> |
| 2. <i>Les expériences de radiodiffusion et de télévision éducatives</i> .....                    | <b>44</b> |
| a) les enseignements primaire et secondaire .....  | <b>45</b> |
| b) la formation des enseignants .....  | <b>50</b> |
| c) la formation professionnelle .....  | <b>51</b> |
| <b>B. — L'enseignement supérieur</b> .....   | <b>53</b> |
| 1. <i>L'évolution de l'enseignement supérieur africain</i> .....                                 | <b>53</b> |
| a) structure de l'enseignement supérieur .....   | <b>53</b> |
| b) l'africanisation .....  | <b>56</b> |
| 2. <i>L'évolution de l'aide</i> .....  | <b>57</b> |
| <b>C. — L'enseignement technique et la formation professionnelle</b> .....                       | <b>58</b> |
| 1. <i>L'enseignement technique</i> .....   | <b>58</b> |
| 2. <i>La formation professionnelle</i> .....   | <b>59</b> |
| <b>D. — La coopération en matière de recherche</b> .....   | <b>61</b> |
| 1. <i>L'O.R.S.T.O.M.</i> .....   | <b>61</b> |
| 2. <i>Le G.E.R.D.A.T.</i> .....  | <b>63</b> |
| <b>Conclusion</b> .....  | <b>67</b> |

Mesdames, Messieurs,

Notre politique de coopération avec bon nombre des nations qui composaient autrefois notre empire colonial est un des traits déterminants de nos relations avec le reste du monde. Cette coopération, nous l'avions entreprise dans le double souci d'apporter à ces pays des compétences dont ils étaient provisoirement démunis, et d'y développer le rayonnement de notre culture.

Serions-nous capables de la poursuivre ? L'analyse des crédits alloués à cette action, ces dernières années, renforce plus le scepticisme que l'assurance.

Le budget du Ministère de la Coopération pour 1977 ne déroge pas à cette règle.

Souhaitons que ce fléchissement reste passager, et que notre pays saura retrouver les ambitions généreuses qui ont fait, jusqu'ici, le prix de son action.

## I. — MOYENS DE LA POLITIQUE DE COOPÉRATION

### A. — Les moyens financiers.

#### 1° LE PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

##### a) Progression des dotations.

| NATURE DES DEPENSES             | MONTANT DES DOTATIONS EN MF |             |                | POURCENTAGE DE VARIATION |                      |                      |                      |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------|----------------|--------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | 1975                        | 1976        | Projet<br>1977 | 1976-1975                |                      | 1977-1976            |                      |
|                                 |                             |             |                | Transferts<br>exclus     | Transferts<br>inclus | Transferts<br>exclus | Transferts<br>inclus |
| — Moyens des services (a) ..    | 98,9                        | 123,5 (b)   | 144,8 (c)      | + 15,36                  | + 24,87              | + 9,88               | + 17,25              |
| — Aide civile :                 |                             |             |                |                          |                      |                      |                      |
| — Dépenses ordinaires ..        | 1.274,7                     | 1.431,4 (d) | 1.567,4 (e)    | + 7,96                   | + 12,29              | + 7,55               | + 9,50               |
| A.P. ....                       | 609,5                       | 703,6       | 689,4 (f)      | »                        | + 15,44              | — 3,84               | — 5,64               |
| — Dépenses en capital           |                             |             |                |                          |                      |                      |                      |
| C.P. ....                       | 559,5                       | 634,5       | 596,7 (g)      | »                        | + 13,40              | — 4,15               | — 5,96               |
| Totaux B (en C.P.) ..           | 1.834,2                     | 2.065,8     | 2.164,1        | + 10,91                  | + 12,63              | + 3,52               | + 4,76               |
| — Aide militaire :              |                             |             |                |                          |                      |                      |                      |
| — Dépenses ordinaires ..        | 230                         | 250,3       | 251,1 (h)      | »                        | + 8,83               | + 4,95               | + 0,32               |
| A.P. ....                       | »                           | »           | 11,6 (j)       | »                        | »                    | »                    | »                    |
| — Dépenses en capital ..        |                             |             |                |                          |                      |                      |                      |
| C.P. ....                       | »                           | »           | 11,6 (k)       | »                        | »                    | »                    | »                    |
| Totaux C (en C.P.) ..           | 230                         | 250,3       | 262,7          | »                        | + 8,83               | »                    | 4,95                 |
| Totaux généraux (en<br>C.P.) .. | 2.163,1                     | 2.439,7     | 2.571,6        | + 9,80                   | + 12,79              | + 4,37               | + 5,41               |

Avec C.P. des équipements administratifs ;

  Dont 9,4 MF de transferts ;

  Dont 9,1 MF de transferts ;

  Dont 55,2 MF de transferts ;

  Dont 27,9 MF de transferts ;

A ajouter 11,6 MF transférés sur titre VI 68-93 (nouveau) ;

A ajouter 11,6 transférés pour 2 MF sur titre III (cf renvoi « c » ci-dessus) et pour 9,6 MF sur titre IV (cf renvoi « e » ci-dessus) ;

A ajouter 11,6 MF transférés sur titre VI opérations en capital ;

  Provenant du chapitre 68-91 (cf « f » ci-dessus) ;

  Provenant du titre IV (cf « h » ci-dessus).

Le tableau page précédente, qui retrace l'évolution des dotations du Ministère de la Coopération depuis 1975, fait apparaître une légère augmentation du budget du Ministère de 1976 à 1977 (5,36 %), avec d'importantes disparités suivant les secteurs :

— *Les dépenses ordinaires* augmentent globalement de 8,72 % ; l'essentiel de cette augmentation découle de la majoration des traitements et salaires du personnel, telle qu'elle a été fixée pour l'ensemble de la Fonction publique.

Ce sont en effet les *moyens des services* (titre III) qui augmentent le plus fortement : 16,7 %, les interventions publiques (titre IV) ne progressant que de 6,74 %.

— *Les crédits de paiement* enregistrent une baisse de — 4,10 % : les investissements exécutés par l'Etat (titre V) croissent de 0,28 %, les subventions d'investissements accordées par l'Etat diminuent de 4,13 %.

On voit donc que seules sont augmentées les dépenses incompressibles (traitements du personnel), au détriment des dépenses en capital.

De plus, de nombreux *transferts*, indiqués dans le tableau ci-dessus, ont été effectués dans le but de renforcer l'unité de gestion du Ministère.

Les crédits du Ministère en sont gonflés d'autant, alors que ces transferts ne correspondent à aucun crédit nouveau.

La valeur réelle des crédits doit être appréciée à la lueur de cette remarque, et en tenant également compte de l'érosion monétaire qui affecte non seulement notre pays, mais, et souvent de façon plus aiguë, nos partenaires également.

La faible progression des crédits globaux du Ministère (5,36 %) correspond donc à une réduction, en valeur, de ses moyens d'actions.

L'évolution, en pourcentage, de ces crédits est retracée dans le tableau suivant :

**EVOLUTION DES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION**

(En pourcentage.)

|  |                                |                                       |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|
| Titre III .....  | <u>+ 16,70</u>                 |                                       |
| dont :   |                                |                                       |
| — Titre III moins 6 <sup>e</sup> partie .....                                    | + 14,66                        |                                       |
| — 6 <sup>e</sup> partie (1) .....  | + 17,75                        |                                       |
| Titre IV .....   | <u>+ 6,74</u>                  |                                       |
| dont :   |                                |                                       |
| — FAC Chapitre 41-41 (2) .....   | + 10,04                        | } + 8,72                              |
| Chapitre 42-21 (3) .....   | + 2,95                         |                                       |
| — hors FAC .....   | — 5,93                         |                                       |
| Total titre III + titre IV   | <u>+ 8,72</u>                  |                                       |
|  | <b>CREDITS<br/>de paiement</b> | <b>AUTORISATIONS<br/>de programme</b> |
| Titre V .....  | <u>+ 0,28</u>                  | <u>+ 1,07</u>                         |
| Titre VI .....   | <u>— 4,13</u>                  | <u>— 0,39</u>                         |
| dont :   |                                |                                       |
| — Chapitre 68-91 (4) .....   | — 5,73                         | — 1,84                                |
| — Chapitre 68-92 (5) .....   | — 7,80                         | — 3,66                                |
| Total titre V + titre VI   | <u>— 4,10</u>                  | <u>— 0,38</u>                         |
| Total crédits de paiement,<br>dépenses ordinaires +<br>dépenses en capital ..... | <u>+ 5,36</u>                  |                                       |

(1) Subventions à divers organismes.

(2) FAC - Rémunérations des personnels d'assistance technique.

(3) FAC - Actions de coopération culturelle et sociale.

(4) FAC - Equipement économique et social.

(5) Subventions d'équipement aux organismes de recherche scientifique et technique.

**b) Les mesures nouvelles.**

La faible progression des crédits du Ministère ne laisse guère de place aux mesures nouvelles, dont les trois tableaux suivants retracent la liste :

| TITRES | SERVICES                | DESIGNATION DES MESURES |   |             | Justifications  |  |
|--------|-------------------------|-------------------------|---|-------------|---|--|
|        |                         | Numéros                 | Catégories (objet)  | Montant     |   |  |
| III    | Aide et coopération     | 03.11.01                | 1° <i>Mesures liées à une modification de l'activité ou de l'organisation des services.</i><br>F.A.C. — Suppression du chapitre 37-11 (dépenses de fonctionnement). | — 3.406.000 | Pour une plus grande rigueur budgétaire, ventilation de la dotation ouverte sur les divers chapitres correspondant à la nature des dépenses.  |  |
|        |                         | 03.11.02                | O.R.S.T.O.M. — Création de 27 emplois.  | + 3.408.358 |   | Ces créations correspondent aux besoins reconnus pour l'office en nouveaux emplois de chercheurs et techniciens dans le cadre du renforcement du potentiel scientifique du pays. |
| III    | Administration centrale | 01.12.01                | 2° <i>Mesures intéressant la situation des personnels.</i><br>Transformation de 34 emplois d'agents contractuels en 34 emplois d'agents titulaires.                 | Néant       | Cette mesure, qui n'entraîne aucune augmentation des dotations, correspond à la volonté de doter le Département d'un cadre de fonctionnaires titulaires.  |  |
|        |                         | 01.12.02                | Transformation de 12 emplois d'agents contractuels.   | Néant       |   | Cette mesure, comme la précédente, n'entraîne aucune charge supplémentaire; elle a pour objet de permettre l'avancement des personnels contractuels du bas de la hiérarchie.     |
|        |                         | 01.12.03                | Amélioration du régime des œuvres sociales  | + 61.749    |   | Reconduction 1977 d'une dotation accordée en 1976 au titre de l'amélioration de l'action de l'administration dans le domaine des œuvres sociales en faveur des agents de l'Etat. |
| »      | Aide et coopération     | 03.12.01                | O.R.S.T.O.M. — Transformation de 25 emplois.  | + 1.186.273 | Cette mesure vise à permettre une meilleure hiérarchisation des personnels affectés à la recherche.   |  |
| III    | Administration centrale | 01.13.01                | 3° <i>Ajustement aux besoins.</i><br>En matière de prestations et versements facultatifs en faveur des agents de l'Etat.  | + 50.000    | Cette mesure vise à ajuster la hauteur des besoins l'amélioration de l'action de l'administration dans le domaine des œuvres sociales en faveur des agents de l'Etat (cf mesure n° 01.12.03 ci-dessus). |  |
|        |                         | 01.13.02                | En matière de frais de déplacement des personnels de l'administration centrale.   | + 150.000   |   | L'augmentation du coût des transports et des tarifs indemnitaires nécessite cet ajustement.  |
|        |                         | 01.13.03                | Au titre des matériels.   | + 1.691.000 |   | L'augmentation du coût des diverses fournitures et prestations nécessite cet ajustement.   |
|        |                         | 01.13.04                | Au titre des remboursements à diverses administrations.   | + 270.000   |   | Dito.  |

| TITRES | SERVICES                | DESIGNATION DES MESURES |   |              | Justifications   |
|--------|-------------------------|-------------------------|---|--------------|--|
|        |                         | Numéros                 | Catégories (objet)  | Montant      |  |
| »      | Services extérieurs     | 02.13.01                | Au titre des dépenses de fonctionnement des missions et des services et centres culturels.  | + 300.970    | L'augmentation du coût des transports, des diverses fournitures et prestations rend nécessaire cet ajustement réalisé par compression de dépenses jugées moins prioritaires.   |
| »      | Aide et coopération     | 03.13.01                | Au titre des subventions accordées par le F.A.C. aux établissements publics à caractère administratif (B.E.P.T.O.M.).   | + 132.600    | L'ajustement vise à compenser l'augmentation des charges entraînées par la revalorisation des rémunérations publiques.   |
| »      | »                       | 03.13.02                | Au titre des subventions de fonctionnement accordées à l'O.R.S.T.O.M. et aux I.R.A.   | + 37.293.369 | Dito.  |
| IV     | Aide et coopération     | 03.17.01                | Au titre des rémunérations des personnels d'assistance technique (F.A.C.).  | + 81.025.048 | L'ajustement vise à compenser l'augmentation des charges entraînées par la revalorisation des rémunérations publiques.   |
|        |                         |                         | <i>4° Transferts et virements.</i>  |              |  |
| III    | Administration centrale | 01.14.01                | Provenant du budget des Charges communes et destiné au remboursement au budget annexe des P.T.T.  | + 2.924.100  | L'ouverture de cette dotation est destinée à faire face aux dépenses d'intérêts commun engagées par le Centre national d'études des télécommunications.  |
| »      | Services extérieurs     | 02.14.02                | En mesure d'ordre, des crédits affectés à la rémunération des personnels contractuels et auxiliaires des missions et des services et centres culturels qui de la septième partie (chapitres 37-31 et 37-42) passent à la première partie du titre III (chapitres 31-41 et 31-42).   | Néant        | Cette mesure qui est sans incidence au plan des dotations est la reconduction en année pleine d'un transfert effectué à compter du 1 <sup>er</sup> avril 1976 selon les directives du Ministère de l'Economie et des Finances aux termes desquelles les dépenses de rémunération ne doivent plus a/c du 1-04-76 s'exercer qu'en première partie du titre où sont ouvertes les dotations. |
| »      | Services extérieurs     | 02.14.02                | En mesure d'ordre sur le titre III des dotations ouvertes au titre VI pour la rémunération et l'accompagnement des personnels contractuels français et des personnels auxiliaires à statut local servant dans les antennes de mission et les antennes culturelles créées en Guinée-Bissau, au Cap-Vert, à Sao Tomé et aux Seychelles. | + 2.089.724  | Cette mesure vise à assurer une meilleure imputation budgétaire aux crédits de rémunération ouverts au titre VI en 1976 dans le cadre d'opérations globales.   |
| »      | »                       | 02.14.03                | Provenant du Ministère de l'Education des crédits de rémunération de 26 agents administratifs.  | + 2.580.990  | Corollaire des transferts assurés par le Secrétariat d'Etat aux Universités pour les crédits de rémunération des enseignants supérieurs, ce transfert correspond aux besoins en cellules de gestion universitaire.   |
| IV     | Aide et coopération     | 03.18.01                | En mesure d'ordre sur la rubrique d'accompagnement à l'assistance technique de dotations ouvertes au titre VI.  | + 2.560.000  | Cette mesure vise à régulariser l'imputation budgétaire de crédits destinés au fonctionnement des missions médicales.  |

| TITRES | SERVICES            | DESIGNATION DES MESURES |   |              | Justifications  |
|--------|---------------------|-------------------------|---|--------------|---|
|        |                     | Numéros                 | Catégories (objet)  | Montant      |   |
| •      | »                   | 03.18.02                | Provenant du Secrétariat d'Etat aux Universités, crédits de rémunération de 103 agents de l'enseignement supérieur.   | + 15.648.913 | Cette mesure correspond au transfert au Ministère de la Coopération de la compétence à l'égard des personnels de l'enseignement supérieur jusqu'alors exercée par le S.E.U.   |
| •      | »                   | 03.18.03                | Du titre IV au titre VI d'une dotation ouverte dans le cadre de l'aide aux armées nationales africaines et malgache pour la fourniture de matériel militaire.   | — 11.550.000 | Cette mesure vise à pallier les difficultés rencontrées à l'occasion des reports de crédits d'une gestion sur l'autre et à permettre la réalisation des matériels lourds par programmes pluriannuels. Elle a pour corollaire la création au titre VI d'un chapitre nouveau le 68-91 « Equipements militaires ». |
| •      | »                   | 03.18.04                | En mesure d'ordre sur le titre IV des dotations ouvertes au titre VI pour des actions de coopération culturelle et sociale en faveur de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert, de Sao Tomé et des Seychelles. | + 6.900.000  | Cette mesure vise à assurer une meilleure imputation budgétaire à des crédits ouverts en 1976 au titre VI dans le cadre d'opérations globales (cf mesure n° 02.14.02) ci-dessus.  |
|        |                     |                         | 5° Economies.   |              |   |
| III    | Services extérieurs | 02.15.01                | Sur les dotations ouvertes au titre de l'achat de matériel automobile.  | — 300.970    | Cette économie est destinée à financer les abondements nécessaires sur les chapitres de fonctionnement des missions et des services et centres culturels (cf mesure n° 02.13.01 ci-dessus).   |

On remarquera surtout la création de 27 emplois au titre de l'O.R.S.T.O.M., qui permettront de renforcer encore le dynamisme de cet organisme, ainsi que le transfert du Secrétariat d'Etat aux Universités vers le Ministère de la Coopération des crédits de rémunération de 103 agents de l'enseignement supérieur.

c) *Le Fonds d'aide et de coopération.*

La répartition sectorielle des engagements du F.A.C. s'effectue comme suit :

**RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENGAGEMENTS DU F.A.C.**

(En millions de francs.)

| SECTEURS                | 1975         | 1976         |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Agriculture .....       | 30,6         | 24,1         |
| Télécommunication ..... | 24,2         | 8            |
| Chemin de fer .....     | 64,7         | 79,5         |
| Industrie .....         | 28,6         | 27,6         |
| Barrage TP .....        | 3,1          | 15           |
| Social .....            | 4            | 13           |
| <b>Total .....</b>      | <b>155,2</b> | <b>167,2</b> |

— les opérations à financement conjoint.

Les crédits du F.A.C. sont de plus en plus fréquemment utilisés pour des opérations à financements conjoints.

Cette évolution est décrite dans le tableau suivant :

**EVOLUTION DES AIDES DANS DES PROJETS CONJOINTS AVEC LE F.A.C.**

(En millions de francs.)

|                       | 1972         | 1973         | 1974         | 1975         | 1976           |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| C.C.C.E. ....         | 46,5         | 72,5         | 46,8         | 102,9        | (1) 303,1      |
| B.I.R.D. ....         | 77           | 82,8         | 129,2        | 127,6        | 425,7          |
| F.E.D. ....           | 158,7        | 96,6         | 12,4         | 99,1         | 228            |
| R.F.A. ....           | 30,2         | 13,5         | 35           | 202,3        | 267            |
| Canada .....          | 22           | »            | 2,6          | 39,4         | 182,3          |
| U.S.A.I.D. ....       | 26,3         | 35,4         | 18,8         | 29,5         | 4,5            |
| Pays pétroliers ..... | »            | »            | »            | »            | 484,5          |
| <b>Total .....</b>    | <b>360,7</b> | <b>300,8</b> | <b>244,8</b> | <b>600,8</b> | <b>1.895,1</b> |

(1) Dont 200 millions financés par le deuxième guichet.

Les interventions du F.A.C. avec la Caisse centrale de coopération économique, premier de nos partenaires, ont quadruplé depuis 1972 en valeur absolue et plus que triplé en valeur relative. Elles représentent 19,5 % des engagements du F.A.C. en 1976.

Il est intéressant de constater le développement considérable des interventions de différentes sources dans le financement de projets conjoints avec le F.A.C. Le *montant total* de celles-ci est cinq fois plus élevé que celui de 1972 et trois fois plus élevé que celui de 1975. Les pays pétroliers avec trois projets d'infrastructure surpassent dans l'ordre la B.I.R.D. qui s'intéresse aux grands travaux, mais aussi à l'agriculture du Togo et du Tchad, la C.C.C.E. dont le gros projet est Borotou. Viennent ensuite la R.F.A. qui participe au financement de grands barrages et du Transgabonais, ainsi que le F.E.D. et le Canada.

## 2° AIDES BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE

### a) *La contribution française à l'aide communautaire.*

Les crédits du troisième F.E.D. (Yaoundé II) dont la mise en œuvre a couvert la période du 1<sup>er</sup> janvier 1971 au 31 janvier 1975, représentent un montant de 905 millions d'unités de compte (U.C.).

Au 1<sup>er</sup> juillet 1976, le troisième F.E.D. avait engagé en faveur des anciens Etats africains et malgache associés (E.A.M.A.) de la Convention de Yaoundé II, 783.633 millions d'U.C. sur un total de 833 millions d'U.C. ; la différence étant attribuée aux Territoires et Départements d'outre-mer dépendants.

Déduction faite de la Somalie qui a reçu 41 millions d'U.C., 742 millions d'U.C. sont allés aux pays relevant du Ministère de la Coopération. Ils ont été répartis sur les cinq années de la Convention de Yaoundé II, soit une moyenne annuelle d'environ 150 millions d'U.C.

Pour la période 1975 à 1980, le montant du quatrième F.E.D., ouvert par la Convention de Lomé, s'élève à 3.000 millions d'U.C. dont 2.100 millions d'U.C. en subventions, alors que le nombre des Etats bénéficiaires est passé de 19 à 46. Sa mise en application est intervenue le 1<sup>er</sup> avril 1976 et au 1<sup>er</sup> juillet, 100 millions d'U.C. avaient été engagés en faveur d'Etats relevant du Ministère de la Coopération

Une décision du Conseil des Ministres du Développement en date du 16 juillet 1974 a posé le principe de l'harmonisation des aides bilatérales européennes. Une certaine coordination s'est déjà instaurée dans le cadre de la Convention de Lomé à l'occasion des réunions de programmation où les Etats membres et la Commission s'informent mutuellement de leurs programmes d'aide.

Toutefois, certains Etats, notamment les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne, souhaiteraient voir se développer cette harmonisation. Ce problème continue à être étudié au sein des instances compétentes de la Communauté.

\*  
\*\*

Les projets intéressant les Etats francophones d'Afrique et qui, par leur importance, nécessitent la participation de plusieurs sources d'aide, et notamment du F.E.D., sont les suivants, compte tenu de l'état d'avancement des travaux de programmation du quatrième F.E.D., qui ne sont pas encore achevés, notamment en ce qui concerne la coopération régionale :

*Cameroun :*

- Extension du port de Douala.
- Chemin de fer transcamerounais.

*République centrafricaine :*

- Opération de désenclavement.

*Haute-Volta :*

- Aménagement des vallées des Voltas.
- Chemin de fer de Tambao.

*Mauritanie :*

- Route Nouakchott-Néma.

*Niger :*

- Barrage de Kandodji.

*Mali :*

- Barrage de Sélingué.

*Tchad :*

- Développement de la zone cotonnière.
- Complexe agro-industriel sucrier de Banda.

*Togo :*

- Cimenteries de l'Afrique de l'Ouest.

*Congo :*

— Chemin de fer Congo-Océan.

*Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal :*

— Construction de barrages.

b) *Les contributions françaises aux organismes internationaux.*

Ces contributions sont décrites dans le tableau suivant :

**CONTRIBUTIONS FRANÇAISES AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX**

(En millions de francs.)

|   | ANNÉE 1974      |       | ANNÉE 1975      |  |
|---|-----------------|-------|-----------------|--|
| F.E.D. ....                                     | 276,32          |       | 389,90          |  |
| A.I.D. ....                                     | 277,70          |       | 356,80          |  |
| Organismes de l'O.N.U. :                        |                 |       |                 |  |
|   | 1974            | 1975  |                 |  |
| — P.N.U.D. ....                                 | 46,10           | 49    |                 |  |
| — Autres organismes                             | 43,79           | 37,20 |                 |  |
| Aide alimentaire C.E.E. ....                    | 304,77          |       | 218,68          |  |
| Aide spéciale au Sahel C.E.E. (non alimentaire) | 32,43           |       | »               |  |
| Fonds Cheysson ....                             | 165,70          |       | 184,47          |  |
| Fonds social européen et autres ....            | »               |       | 25,77           |  |
| Banque asiatique de développement ....          | 13,90           |       | 20,83           |  |
| Divers ....                                     | 2,05            |       | 5,65            |  |
| Prêts ....                                      | 44,23           |       | 14,10           |  |
| <b>Total</b> .....                              | <b>1.207,03</b> |       | <b>1.302,04</b> |  |

Il y a lieu de noter la nette augmentation des versements au Fonds européen de développement (F.E.D.) et à l'Agence internationale pour le développement (A.I.D.) en 1975 par rapport à l'année précédente ; elle atteint en effet 28,4 % pour l'A.I.D. et 41,1 % pour le F.E.D.

Les contributions françaises à l'aide communautaire (F.E.D., Fonds Cheysson, Aide alimentaire C.E.E.) ont représenté en 1975, 818,2 millions de francs ; soit plus de 62 % de nos versements aux organismes multilatéraux. Le F.E.D., à lui seul, a reçu 29,9 % de nos flux d'aide multilatéraux.

En ce qui concerne l'année 1976, les appels de fonds sont en cours de réalisation. La participation française à l'A.I.D. devrait être équivalente à celle de 1975. Pour le F.E.D., elle sera au moins égale sinon supérieure.

## B. — Les moyens en personnel.

### 1° L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'effectif total des personnels d'assistance technique était, au 1<sup>er</sup> janvier 1976, de 10.813 agents, soit 9.313 civils et 1.500 appelés du service national.

Ce nombre est supérieur de 114 à celui de 1975 ; cette différence résulte d'une croissance du personnel civil de 387 agents, et d'une diminution de 273 appelés du service national.

Cette tendance est conforme aux mouvements enregistrés les années passées : une baisse continue du nombre des volontaires du service national actif (V.S.N.A.) est enregistrée depuis 1972.

La répartition des coopérants entre les pays n'enregistre pas de différences importantes par rapport à ce qu'elle était les années passées. L'importance des effectifs présents en Côte-d'Ivoire (618 coopérants techniques et 2.684 enseignants) s'explique par l'effort financier fourni par ce pays, qui prend en charge toutes les dépenses supérieures à un forfait conclu par accord avec la France.

La répartition des effectifs entre coopération technique et enseignement suit un mouvement divergent :

- les personnels non enseignants diminuent de 3.478 en 1975, à 3.248 en 1976, soit 230 agents en moins ;
- les personnels enseignants passent, eux de 7.221 agents en 1975 à 7.565 en 1976, soit une augmentation de 344 agents.

Votre Commission se félicite de cette évolution, qui renforce notre action de *formation* chez nos partenaires. C'est en effet cette formation de cadres et personnels spécialisés qui est le but de notre effort de coopération.

**EVOLUTION DES EFFECTIFS DE COOPERATION TECHNIQUE DEPUIS 1960**

| ANNEES         | ENSEIGNEMENT |        |       | AUTRES SECTEURS |        |       | TOTAL  |        |        |
|----------------|--------------|--------|-------|-----------------|--------|-------|--------|--------|--------|
|                | Civils       | A.S.N. | Total | Civils          | A.S.N. | Total | Civils | A.S.N. | Total  |
| 1-1-1960 ..... | 2.416        | »      | 2.416 | 7.666           | »      | 7.666 | 10.082 | »      | 10.082 |
| 1-1-1961 ..... | 2.794        | »      | 2.794 | 5.890           | »      | 5.890 | 8.684  | »      | 8.684  |
| 1-1-1962 ..... | 3.233        | »      | 3.233 | 5.320           | »      | 5.320 | 8.553  | »      | 8.553  |
| 1-1-1963 ..... | 4.040        | »      | 4.040 | 4.709           | »      | 4.709 | 8.749  | »      | 8.749  |
| 1-1-1964 ..... | 4.420        | 255    | 4.675 | 4.391           | 117    | 4.508 | 8.811  | 372    | 9.183  |
| 1-1-1965 ..... | 4.484        | 698    | 5.182 | 4.005           | 263    | 4.268 | 8.489  | 961    | 9.450  |
| 1-1-1966 ..... | 4.630        | 887    | 5.517 | 3.843           | 529    | 4.372 | 8.473  | 1.416  | 9.889  |
| 1-1-1967 ..... | 5.160        | 961    | 6.121 | 3.616           | 632    | 4.248 | 8.776  | 1.593  | 10.369 |
| 1-1-1968 ..... | 5.420        | 1.082  | 6.502 | 3.419           | 748    | 4.167 | 8.839  | 1.830  | 10.669 |
| 1-1-1969 ..... | 5.368        | 906    | 6.274 | 3.122           | 758    | 3.880 | 8.490  | 1.664  | 10.154 |
| 1-1-1970 ..... | 5.552        | 1.119  | 6.671 | 2.871           | 788    | 3.659 | 8.423  | 1.907  | 10.330 |
| 1-1-1971 ..... | 5.308        | 1.189  | 6.997 | 2.810           | 756    | 3.566 | 8.618  | 1.945  | 10.563 |
| 1-1-1972 ..... | 6.350        | 1.223  | 7.573 | 2.793           | 915    | 3.708 | 9.143  | 2.138  | 11.281 |
| 1-1-1973 ..... | 6.442        | 898    | 7.340 | 2.860           | 1.021  | 3.881 | 9.302  | 1.919  | 11.221 |
| 1-1-1974 ..... | 6.245        | 845    | 7.090 | 2.674           | 1.000  | 3.674 | 8.919  | 1.845  | 10.764 |
| 1-1-1975 ..... | 6.395        | 826    | 7.221 | 2.531           | 947    | 3.478 | 8.926  | 1.773  | 10.699 |
| 1-1-1976 ..... | 6.844        | 721    | 7.565 | 2.469           | 779    | 3.248 | 9.313  | 1.500  | 10.813 |

N.B. — Le double contingent de V.S.N. augmente artificiellement l'effectif de trois cents unités, pendant deux mois.

a) *Les enseignants.*

Les personnels enseignants (7.565) représentent désormais près de 75 % de l'effectif total des coopérants.

Cette augmentation des enseignants s'effectue dans le cadre d'une évolution doublement positive :

1° On note un accroissement sensible des postes scientifiques et techniques ; les tableaux ci-dessous montrent en effet que leur nombre dépasse nettement 50 %, que ce soit dans l'enseignement secondaire ou l'enseignement supérieur.

### *Répartition par discipline.*

#### *Enseignement secondaire et technique.*

Sur l'ensemble des Etats et dans les établissements secondaires ou techniques, la répartition des enseignants par discipline est la suivante en 1975-1976 :

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Lettres .....                   | 23 % |
| Philosophie .....               | 1 %  |
| Mathématiques .....             | 26 % |
| Physique .....                  | 9 %  |
| Sciences naturelles .....       | 4 %  |
| Histoire-Géographie .....       | 5 %  |
| Anglais .....                   | 4 %  |
| Autres langues .....            | 3 %  |
| Administration .....            | 2 %  |
| Disciplines techniques .....    | 17 % |
| Orientation .....               | 1 %  |
| Enseignement audio-visuel ..... | 1 %  |
| Education physique .....        | 2 %  |
| Sciences économiques .....      | 1 %  |
| Divers .....                    | 1 %  |

#### *Enseignement supérieur.*

Dans les établissements d'enseignement supérieur, la répartition par filière des coopérants se présente comme suit pour l'année universitaire 1975-1976 :

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Administration .....               | 7 %  |
| Droit, sciences éco, gestion ..... | 8 %  |
| Lettres .....                      | 18 % |
| Sciences .....                     | 22 % |
| Médecine .....                     | 7 %  |
| Formation maîtres .....            | 11 % |
| Agronomie .....                    | 6 %  |
| Formation technique .....          | 18 % |
| Divers .....                       | 3 %  |

2° Le niveau de formation des personnels recrutés est en amélioration constante, répondant ainsi aux souhaits fréquemment exprimés par nos partenaires.

**EFFECTIFS ENSEIGNANTS — NIVEAU DE FORMATION**

**Civils et V.S.N. 1975-1976**

|  | EN NOMBRE<br>ABSOLU | EN<br>POURCENTAGE |
|--|---------------------|-------------------|
| I. — B.A.C. - D.U.T. - D.U.E.S. - D.U.E.L. ... | 1.521               | 20                |
| II. — Licence maîtrise .....                   | 2.450               | 32,5              |
| III. — Capès. - Agrégation .....               | 3.030               | 40                |
| IV. — Doctorat troisième cycle .....           | 564                 | 7,5               |
| Doctorat d'Etat .....                          |                     |                   |
| Total .....                                    | 7.565               |                   |

**b) *L'assistance technique.***

Les effectifs d'assistance technique diminuent régulièrement depuis plusieurs années.

Le tableau suivant montre que cette diminution affecte tous les secteurs d'assistance, à l'exception de la branche Equipement et Communications - Développement industriel :

## EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ASSISTANCE TECHNIQUE PAR SECTEURS

Depuis le 1-1-1969 (Tous Etats)

| SECTEURS   | 1-1-1969     | 1-1-1970         | 1-1-1971         | 1-1-1972     | 1-1-1973     | 1-1-1974     | 1-1-1975     | 1-1-1976     |
|--|--------------|------------------|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Administration générale .....                                    | 385          | 373              | 370              | 423          | 467          | 461          | 438          | 369          |
| Affaires culturelles ..... }<br>Information .....                | 83           | (1) 181          | 154              | 182          | 221          | 207          | 181          | 156          |
| Administrations spécialisées .....                               | 431          | 444              | 440              | 469          | 487          | 425          | (5) 410      | 339          |
| Justice .....  | 158          | 134              | 127              | 122          | 117          | 100          | 86           | 64           |
| Santé .....  | 887          | 873              | 936              | 956          | 1.066        | 1.080        | 1.079        | 1.031        |
| Militaires hors cadres non santé .....                           | 34           | 22               | 32               | 40           | 34           | 19           | »            | »            |
| Développement rural .....  | 730          | (2) 555          | 485              | 462          | 450          | 430          | 396          | 376          |
| Equipement et communications }<br>Développement industriel ..... | 908          | 834              | 809              | 851          | 851          | 791          | 753          | 788          |
| P.T.T. ....  | 264          | 243              | 213              | 203          | 188          | 161          | 185          | 125          |
| <b>Total .....</b>   | <b>3.380</b> | <b>(3) 3.659</b> | <b>(4) 3.566</b> | <b>3.708</b> | <b>3.881</b> | <b>3.674</b> | <b>3.478</b> | <b>3.248</b> |

(1) Compte tenu de la prise en charge des agents de l'ex-OCORA : 90 agents au 1-1-1970.

(2) Compte tenu d'un transfert de 117 postes de formation au service de l'enseignement pendant l'année 1969.

(3) Compte tenu de la prise en charge des agents transférés du Quai d'Orsay en ce qui concerne les trois Etats ex-belges : 46 répartis entre les différents secteurs.

(4) Compte tenu de la prise en charge de 28 agents en service à l'île Maurice et transférés du Quai d'Orsay à compter du 1-1-1977.

(5) Répartis de la manière suivante :

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| — Contributions et domaines ..... | 83  |
| — Statistiques .....              | 40  |
| — Douanes .....                   | 39  |
| — Informatique .....              | 148 |
| — Police .....                    | 28  |
| — Trésor .....                    | 57  |
| — Divers .....                    | 15  |

### c) Les V.S.N.A.

Le tableau suivant décrit la diminution régulière des effectifs de V.S.N.A. au sein des personnels de coopération, depuis 1973 :

#### RÉPARTITION DES A.S.N. DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS NON ENSEIGNANTS

| SECTEURS                                    | 1965       | 1966       | 1967       | 1968       | 1969       | 1970       | 1971       | 1972       | 1973         | 1974         | 1975       |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|------------|
| — Administration générale .....             | 49         | 99         | 129        | 166        | 98         | 109        | 103        | 142        | 176          | 177          | 182        |
| — Affaires culturelles et information ..... |            |            |            |            | 51         | 55         | 37         | 65         | 86           | 73           | 47         |
| — Justice .....                             | »          | »          | »          | 1          | »          | »          | »          | 3          | 9            | 18           | 12         |
| — Administrations spécialisées .....        | »          | »          | »          | 30         | 32         | 52         | 60         | 98         | 110          | 90           | 82         |
| — Santé .....                               | 32         | 52         | 52         | 90         | 90         | 116        | 160        | 165        | 199          | 217          | 229        |
| — Développement rural .....                 | 84         | 166        | 191        | 207        | 194        | 187        | 133        | 136        | 141          | 135          | 117        |
| — Développement industriel .....            | 98         | 212        | 260        | 246        | 48         | 64         | 77         | 81         | 74           | 70           | 71         |
| — Equipement et communications .....        |            |            |            |            | 228        | 189        | 179        | 223        | 225          | 220          | 207        |
| — P.T.T. ....                               | »          | »          | »          | 8          | 17         | 16         | 7          | 2          | 1            | »            | »          |
| <b>Total .....</b>                          | <b>263</b> | <b>529</b> | <b>632</b> | <b>748</b> | <b>758</b> | <b>788</b> | <b>756</b> | <b>915</b> | <b>1.021</b> | <b>1.000</b> | <b>947</b> |

Cette diminution s'accompagne d'une évolution positive des secteurs d'affectation des V.S.N.A. :

**PROPORTION DES VOLONTAIRES DU SERVICE NATIONAL ACTIF  
PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL DES COOPÉRANTS**

| SECTEURS                                  | POURCENTAGE<br>au 1-1-1976 | POURCENTAGE<br>au 1-1-1975 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| <i>— Assistance technique :</i>           |                            |                            |
| Administration générale .....             | 12,50                      | 23                         |
| Affaires culturelles et information ..... | 22,40                      | 16                         |
| Justice .....                             | 0,50                       | 2,80                       |
| Administration spécialisée .....          | 32                         | 12                         |
| Santé .....                               | 16,50                      | 20                         |
| Développement rural .....                 | 23,50                      | 20                         |
| Développement industriel .....            | 32,70                      | 35                         |
| Equipement et communications .....        | 16,20                      | 20                         |
| P. et T. ....                             | 7                          | 0                          |
| <i>— Enseignement et Formation .....</i>  | 8,20                       | 10,60                      |
| <i>Moyenne générale .....</i>             | 11,75                      | 12,87                      |

On note la forte croissance des V.S.N.A. affectés aux administrations spécialisées, le maintien des effectifs du développement rural et du développement industriel, et la baisse du secteur de l'Administration générale.

L'amélioration du niveau de recrutement, déjà signalée pour les personnels civils, touche également les V.S.N.A., comme le montre le tableau suivant :

**EFFECTIFS V.S.N. — RÉPARTITION PAR SECTEUR ET NIVEAU DE FORMATION**

|                                   | ENSEIGNANTS | TECHNICIENS | TOTAL |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------|
| <i>Catégorie A :</i>              |             |             |       |
| Niveau d'Etudes Supérieures ..... | 430         | 738         | 1.168 |
| <i>Catégorie B .....</i>          | 291         | 41          | 332   |
| <i>Total .....</i>                | 721         | 779         | 1.500 |

## 2° RECRUTEMENT, RECYCLAGE ET FORMATION DES COOPÉRANTS

### — *Recrutement.*

Le recrutement est assuré sans problèmes majeurs dans la plupart des secteurs d'activités de la coopération.

On observe toutefois quelques difficultés pour le recrutement dans des disciplines telles que les mathématiques (niveau secondaire) et dans quelques secteurs scientifiques très spécialisés de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'établissement de conventions interuniversitaires entre des établissements français et africains d'enseignement supérieur et de recherche devrait faciliter la mise à disposition de personnels français de haut niveau.

Les recrutements du Ministère de la Coopération en personnels de haute qualification sont de plus en plus importants, pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur, et pour assurer le démarrage d'opérations d'un niveau technique assez élaboré (radio-télévision, communications infrastructure, grands aménagements régionaux).

### — *Formation et recyclage.*

Une amélioration et une diversification des stages de formation des coopérants sont envisagées par le Ministère, dans le but de fournir à chaque catégorie de personnels coopérants (enseignants, non-enseignants, qu'ils soient civils ou V.S.N.A.) une formation spécifique correspondant à ses besoins.

Votre Commission se félicite de cette orientation, qui permettra, lorsqu'elle sera réalisée, de diminuer les périodes d'adaptation, certes nécessaires pour des agents récemment nommés dans un pays étranger, mais qui réduisent d'autant le « temps utile » de leur présence.

Le recyclage des personnels ayant servi durant une période importante de leur carrière dans le cadre de la Coopération est un problème complexe : l'insertion dans la vie active française est alors souvent difficile à réaliser, essentiellement du fait de l'âge de ces personnels.

Sans doute convient-il, comme souhaite le faire le Ministère, de ne pas brusquer le retour de tels agents, et de les laisser achever leur carrière hors de France.

### 3° LA SCOLARISATION DES ENFANTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

On mesure l'importance de ce délicat problème lorsque l'on sait que près de 22.000 enfants français d'âge scolaire résident dans les pays africains et malgache.

Leur répartition approximative par pays est indiquée dans le tableau suivant :

**RÉPARTITION PAR PAYS DES ENFANTS FRANÇAIS  
D'ÂGE SCOLAIRE QUI Y RÉSIDENT**

| ETATS               | PRIMAIRE      | SECONDAIRE   |
|---------------------|---------------|--------------|
| Bénin .....         | 190           | 70           |
| Burundi .....       | 90            | 50           |
| Cameroun .....      | 790           | 650          |
| Congo .....         | 800           | 500          |
| Côte-d'Ivoire ..... | 3.200         | 2.200        |
| Gabon .....         | 1.600         | 700          |
| Haute-Volta .....   | 300           | 100          |
| Madagascar .....    | 2.250         | 1.100        |
| Mali .....          | 170           | 160          |
| Maurice .....       | 70            | 70           |
| Mauritanie .....    | 350           | 150          |
| Niger .....         | 400           | 230          |
| R.C.A. ....         | 350           | 200          |
| Rwanda .....        | 60            | 35           |
| Sénégal .....       | 2.200         | 1.700        |
| Tchad .....         | 400           | 250          |
| Togo .....          | 150           | 100          |
| Zaire .....         | 450           | 250          |
| <b>Total .....</b>  | <b>13.820</b> | <b>8.515</b> |

Notre effort de coopération avec ces pays ne peut se poursuivre que si les personnels qui y sont envoyés ont l'assurance de pouvoir disposer pour leurs enfants d'un encadrement scolaire de qualité.

Le Ministère de la Coopération reste fort attaché à ce principe, mais rencontre des difficultés, inégales suivant les pays, à le mettre en œuvre : certains pays africains ne sont en effet guère favorables à la création d'un système d'enseignement réservé aux enfants français, et parallèle au système national d'enseignement.

Aux problèmes engendrés par ces réticences s'ajoutent ceux qui découlent du caractère évolutif de notre effort de coopération.

Cet effort doit en effet s'adapter constamment aux besoins de nos partenaires. Par suite, les lieux d'implantation de notre personnel sont appelés à se modifier dans les années à venir.

La création d'un réseau d'enseignement destiné aux enfants de ce personnel est, de fait, délicat à mettre en œuvre.

Ce contexte difficile rend d'autant plus appréciable l'effort accompli cette année par le Gouvernement en faveur des « petites écoles » ; cet effort se traduit par une augmentation de 2,5 millions de francs des sommes consacrées au personnel enseignant dans les écoles à forte scolarisation française (chapitre 41-41, ligne 70).

Cet effort n'est sans doute pas étranger aux conclusions de la Commission réunie, sous la présidence de M. Bettencourt, sur « l'amélioration des conditions de vie des Français de l'étranger », et dont notre collègue, M. Habert, présidait la section Education.

a) *Les modalités de la scolarisation des petits Français.*

Cette scolarisation s'effectue généralement dans des établissements privés, gérés par une association de parents d'élèves, et dont les statuts ont reçu l'agrément du Ministère de la Coopération.

Cependant, un système différent existe dans certains pays. Ainsi, au Mali, en Mauritanie et au Tchad, les enfants français fréquentent des « sections étrangères » ouvertes à l'intérieur des établissements nationaux ou rattachés à l'un d'entre eux.

En Côte-d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal, l'organisation de l'enseignement est restée jusqu'ici, dans son ensemble, très proche du système français, et les diplômes délivrés sont valables de plein droit en France. En conséquence, les enfants français fréquentent les établissements nationaux publics et privés.

Cependant, la divergence des programmes d'enseignement tend à s'affirmer, parfois dans un contexte pédagogique en voie de dégradation. Cette situation a conduit le Département à mettre à l'étude le projet de création du lycée international à programmes français de Dakar.

Enfin, il faut signaler l'existence, dans certains Etats, d'écoles de sociétés scolarisant les enfants des cadres français expatriés.

Au cours des dernières années, la capacité d'accueil de plusieurs établissements a dû être augmentée. Les travaux d'investissements ont été le plus souvent réalisés avec l'aide du Fonds d'aide et de coopération.

**b) L'aide du Ministère de la Coopération.**

L'aide apportée par le Ministère à l'organisation et au financement de cet enseignement se répartit comme suit :

| ANNÉES | INVESTISSEMENTS   | FONCTIONNEMENT | REMUNERATION<br>du personnel enseignant  |
|--------|---|----------------|--|
| 1976   | 7.000.000 FF  | 4.025.000 FF   | Traitements, voyages et indemnités diverses pour 300 enseignants: 26.000.000 F |
| 1977   | 7.000.000 FF auxquels s'ajouteront des crédits non encore déterminés pour le futur lycée de Dakar | 4.025.000 FF   | Pour 400 enseignants : 44.000.000 FF   |

— Celle du Ministère de l'Education, limitée aux Etats suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Rwanda, Zaïre, a été, en 1976, de 750.000 francs (fonctionnement et 144.700 francs (dotation pédagogique). Elle ne variera pas de façon sensible en 1977.

— Le nombre d'enseignants affectés en 1976-1977 à l'enseignement des enfants français est de 445, dont 108 V.S.N.A. Il s'agit de la situation à ce jour, qui peut faire l'objet de légères modifications.

— Restent à la charge des parents les frais d'entretien et les droits d'écologie, dont le montant était le suivant en 1975-1976 :

(Par mois.)

| ETATS                | PRIMAIRE    | SECOND DEGRE |
|----------------------|-------------|--------------|
| Burundi .....        | 145 F/150 F | 160 F/255 F  |
| Cameroun :           |             |              |
| ● Douala .....       | 132 F       | 300 F        |
| ● Yaoundé .....      |             | 270 F        |
| Congo :              |             |              |
| ● Brazzaville .....  | 200 F       | 200 F        |
| ● Pointe-Noire ..... | 200 F       | 300 F        |
| Côte-d'Ivoire :      |             |              |
| ● Public .....       | Gratuit     | Gratuit      |

Ces frais restent trop élevés dans bien des cas. Le soutien public accordé aux petites écoles doit donc être renforcé en conséquence.

### C. — Moyens de diffusion culturelle.

Les techniques modernes de communication sont largement utilisées dans le cadre de notre politique de coopération, tant pour améliorer les modalités de l'enseignement du français que pour favoriser la diffusion la plus large possible de notre langue.

Le bilan des expériences de radio-diffusion et de télévision en matière d'enseignement sera tracé dans la seconde partie de ce rapport.

Examinons dès à présent la diffusion de programmes et d'informations radio-diffusés ou télé-diffusés dans les Etats relevant du Ministère de la Coopération.

#### 1. La radiodiffusion et la télévision.

##### a) *La radiodiffusion.*

###### *Les programmes.*

En 1976, 17.500 heures d'émissions environ seront envoyées aux trente-cinq stations de radiodiffusion appartenant aux 18 Etats relevant de notre coopération.

En 1976 (par extrapolation des trois premiers trimestres) on peut estimer que sur les 17.500 heures de programmes prévus, 4.500 heures proviendront de copies assurées à partir des émissions normalement diffusées sur les chaînes nationales (France Inter, France Culture et France Musique). Il est cependant à noter que ce volume est en constante régression depuis quatre ans.

Le choix des stations a été effectué de la façon suivante (évaluation établie sur une semaine type de 1976) :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| — Emissions culturelles .....     | 31,2 % |
| — Emissions dramatiques .....     | 5,6 %  |
| — Musique classique .....         | 8 %    |
| — Variétés .....                  | 48,9 % |
| — Divers (jeux, gymnastique) .... | 6,3 %  |

— La Télévision

*Les programmes.*

La fourniture des programmes de télévision au titre de la coopération est assuré par l'Institut national de l'audio-visuel (I.N.A.), les émissions sont pour l'essentiel reprises des chaînes française de télévision.

Chaque trimestre un catalogue établi par l'I.N.A. propose aux 10 télévisions africaines actuellement en service un éventail de choix des différents genres : variétés, documentaires, dramatiques, jeunesse, musique, feuilletons, longs métrages.

Les 70 premières heures choisies sur ce catalogue sont envoyées gratuitement au titre de la coopération, les éventuelles commandes supplémentaires sont facturées par l'I.N.A. à un tarif très réduit (ces commandes supplémentaires correspondent à environ 25 % des fournitures gratuites).

La répartition par genre des envois entre le 1<sup>er</sup> janvier 1975 et le 30 juin 1976 donne les proportions suivantes :

|  |        |
|--|--------|
| — variétés .....   | 16,6 % |
| — documentaires .....  | 23,6 % |
| — fictions (dramatiques, feuilletons,<br>longs métrages) ..... | 59,8 % |

Pour améliorer les possibilités d'adaptation des programmes ainsi fournis aux télévisions et pour favoriser la production d'émissions de qualité dans les télévisions africaines, le Ministère fait actuellement réaliser par l'Institut national de l'audio-visuel plusieurs maquettes d'émissions.

Il s'agira d'éléments visuels et sonores destinés à fournir aux réalisateurs africains des illustrations pour enrichir des émissions réalisées localement. Les éléments ainsi fournis permettraient de réaliser un jeu éducatif (connaissance de l'Afrique francophone), un magazine scientifique (découverte des objets usuels modernes : qui les a inventés, comment ils sont fabriqués), un magazine sportif (les exploits des champions), une émission de variétés.

Une partie de ces éléments seront extraits des archives de l'I.N.A.

L'ensemble de ces maquettes sera proposé aux responsables africains au cours du premier trimestre 1977.

A noter que, dans les émissions culturelles, la « Tribune de l'Histoire » représente à elle seule 40 % des envois hebdomadaires.

Le reste soit 13.000 heures sera constitué par des programmes spécifiques, réalisés spécialement pour les radios africaines, ce volume de diffusion correspond à 450 heures de programmes originaux à caractère culturel. Ces programmes sont orientés vers les publics francophones afin de leur offrir par la radio un moyen de maintenir à travers le français les connaissances acquises en classe (c'est le but notamment des émissions littéraires, historiques et scientifiques) et de favoriser une expression africaine afrancophone (c'est le but des concours de théâtre et de nouvelles).

Notons enfin que la plupart des programmes des émissions spécifiques réalisés par un service spécialisé de Radio France internationale se présentent sous la forme d'éléments adaptables que les producteurs ou les réalisateurs locaux peuvent intégrer dans leurs émissions sous forme d'illustrations et de documents. Dans ce but une partie des éléments fournis l'est sous une forme écrite.

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| — Emissions culturelles ..... | 67,4 % |
| — Emissions dramatiques ..... | 21,9 % |
| — Musique classique .....     | 10,7 % |

#### *Les informations.*

Cette prestation est également réalisée par une équipe spécialisée de Radio France internationale, elle se présente sous deux formes :

— deux émissions de service quotidiennes d'une durée de 15 minutes le matin et de 30 minutes l'après-midi sont émises vers les stations de radiodiffusion qui les enregistrent sur place puis utilisent les éléments qu'ils jugent intéressants pour illustrer leur journal parlé. Il s'agit en fait d'une véritable agence sonore fournissant des reportages, des interviews, des commentaires, sur les événements d'Afrique, du Monde et bien entendu de France.

— des éléments écrits et sonores, constituant soit une documentation et des illustrations pour réaliser des émissions documentaires sur un événement d'actualité, soit des éléments pour alimenter des magazines spécialisés réguliers (sports, sciences, économie, etc.). Ces éléments sont envoyés par avion sous forme écrite et sonore.

Le tout représentant 232 heures d'informations transmises par émissions de service et 225 heures d'informations et de documentation (écrite et sonore) ce qui aboutit compte tenu des coefficients d'utilisation à un volume de 3.000 heures par an sur les antennes africaines.

— *Informations.*

Les informations proposées aux télévisions africaines proviennent d'une manière générale des journaux télévisés d'Antenne 2 et TF 1, la sélection et le montage de ces séquences sont assurés par FR 3 qui en assure également l'envoi vers les utilisateurs.

Deux modes de transmission sont utilisés :

- par satellite pour 4 télévisions dotées de stations terriennes de réception ;
- par film et par avion pour les 6 autres.

Le volume ainsi transmis représente dix minutes d'informations par jour, en outre en 1976 un effort particulier a été fait pour assurer une couverture complémentaire sur les sujets africains (notamment visite de Chefs d'Etats, conférence Nord-Sud) et dans le domaine sportif (Saint-Etienne, Jeux olympiques, etc.) ; des retransmissions par satellite ou des enregistrements ont ainsi été envoyés représentant environ 45 heures d'émissions spéciales.

La totalité de ces envois correspond, compte tenu des coefficients d'utilisation, à 600 heures d'antenne.

La totalité des programmes et des informations de télévision diffusée sur les antennes de télévisions africaines, malgache et mauritanienne représente en année pleine 4.750 heures soit approximativement le volume des programmes diffusé par TF 1.

— *Les émissions télévisées par satellite.*

Les pays équipés pour recevoir les émissions par satellite sont les suivants :

• *Réseau Intelsat :*

- Cameroun (ne dispose pas d'un réseau de T.V.) ;
- Côte-d'Ivoire ;
- Gabon ;
- Madagascar (ne prend pas le relais) ;
- Maurice (Ile) (ne prend pas le relais) ;
- Sénégal ;
- Zaïre.

Certains programmes sont communiqués à l'île Maurice par l'intermédiaire de la station terrestre Intelsat de la Réunion.

- *Symphonie* :
- Côte-d'Ivoire (Bouaké).

Il convient d'ajouter à ces installations existantes en 1976 des installations en cours :

- *Intelsat* :
- Bénin (via Lagos) (1977) ;
- Congo (1977-1978) ;
- Togo (1977).

Le Niger va être équipé d'une station terrienne par l'Algérie, cette station ne lui permettra cependant que des liaisons avec Alger.

- *Symphonie* :
- Gabon (1977).

L'installation d'une station à la Réunion pourrait déboucher sur une desserte de l'île Maurice.

*Nature des prestations assurées par satellite.*

#### *Via Intelsat.*

Chaque jour 10 minutes d'actualités télévisées sont envoyées au titre de la coopération aux Etats disposant d'une station terrienne (sous réserve que les télévisions concernées soient en mesure de prendre en charge les frais de descente (la facturation d'une transmission distingue en effet la montée — prise en charge par la France dans les cas évoqués — et la descente qui reste à la charge du destinataire).

En outre en 1976 des retransmissions exceptionnelles (manifestations franco-africaines, rencontres sportives et particulièrement les jeux Olympiques) ont été proposées et fournies en 625 lignes SECAM aux conditions évoquées ci-dessus.

Les procédures ont été réduites au minimum, pour toute retransmission exceptionnelle une proposition est transmise par télex aux intéressés.

La facturation des frais de transmission est alors partagée au prorata des utilisations entre FR 3 pour les Départements et Territoires d'outre-mer et le Ministère de la Coopération.

Comme pour les transmissions régulières, les destinataires prennent en charge la descente de la modulation.

#### *Via Symphonie.*

Compte tenu des limites imposées à l'utilisation de ce satellite, celui-ci n'est pour l'instant employé qu'à titre expérimental. C'est ainsi n'est pour l'instant employé qu'à titre expérimental. C'est ainsi qu'il permet de transmettre des programmes éducatifs à destination de la télévision scolaire de Côte-d'Ivoire à raison d'une quinzaine d'heures par mois en période scolaire.

*En 1977 :*

#### *Intelsat.*

La limitation des crédits 1977 à leur niveau de 1976 ne permettra pas d'initiative nouvelle dans ce domaine, cependant l'ouverture de nouvelles stations terrestres devrait permettre d'offrir le service des séquences d'informations à deux nouveaux utilisateurs en cours d'année.

#### *Symphonie.*

Outre l'extension au Gabon de la fourniture d'émissions scolaires, un projet actuellement à l'étude consisterait à relier le studio école de la radio-télévision ivoirienne à l'Institut national de l'audio-visuel. Ce dispositif permettrait de faciliter la coordination pédagogique entre ces deux organismes pour la formation de personnels africains de radio-télévision.

L'étude d'une utilisation d'un éventuel successeur de Symphonie pour réaliser des échanges de programmes franco-africains et inter-africains est également envisagée.

*b) Le budget de la Coopération en matière de radiodiffusion et de télévision.*

La Coopération radiophonique a disposé en 1976 de 36.140.000 F, dont 30.070.000 à la charge du Ministère de la Coopération et 6.070.000 F à la charge des sociétés :

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| — Radio France .....           | 4.200.000 |
| — France Régions 3 .....       | 1.170.000 |
| — Télédiffusion de France .... | 700.000   |

L'affectation de la totalité des crédits était la suivante :

|   |            |
|---|------------|
| — Formation .....                           | 14.900.000 |
| — Programmes .....                          | 11.510.000 |
| — Information .....                         | 6.200.000  |
| — Missions .....                            | 2.830.000  |
| — Formules nouvelles et im-<br>prévus ..... | 700.000    |

En 1977, la prise en charge du Ministère de la Coopération étant totale, les crédits proviendront donc intégralement du Département.

L'enveloppe retenue est de 37.200.000 F répartie ainsi :

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| — Formation .....          | 16.000.000 F |
| — Programme et information | 21.000.000 F |
| — Ingénierie .....         | 200.000 F    |

## 2° LES CENTRES CULTURELS

Aux vingt-quatre centres culturels français implantés dans les capitales et les villes importantes des Etats francophones d'Afrique noire, se sont ajoutées, en 1976, quatre nouvelles antennes culturelles.

Celles-ci sont situées à Saint-Thomas (Saint-Thomas-le-Prince), à Mindelo (Cap-Vert), à Bissau (Guinée-Bissau) et à Victoria (Seychelles).

— En ce qui concerne Victoria et Bissau, le fonctionnement de ces centres est assuré jusqu'au 31 décembre 1976 par le Ministère des Affaires étrangères. Ils seront pris en charge par le Ministère de la Coopération à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1977.

— Les moyens de fonctionnement mis à leur disposition sont les suivants :

|                         | PERSONNEL                   | CREDITS 76 | PREVISIONS 77 |
|-------------------------|-----------------------------|------------|---------------|
| Saint-Thomas .....      | 1 A.T. (*)<br>2 V.S.N. (**) | 319.800    | 50.000        |
| Cap-Vert .....          | 2 A.T.                      | 200.000    | 20.000        |
| Seychelles (1) .....    | »                           | »          | 25.000        |
| Guinée-Bissau (1) ..... | »                           | »          | 35.000        |

(\*) Assistant technique (A.T.).

(\*\*) Volontaire du service national (V.S.N.).

(1) La prise en charge des frais de fonctionnement sur le budget de l'Etat ne fait apparaître sous cette rubrique que les crédits d'intervention culturelle.

En dehors de ces créations, le bilan que l'on peut faire des actions de diffusion culturelle en 1976 est assez nuancé :

Au-delà de la diversité des moyens auxquels elle a recours habituellement, l'action culturelle poursuit, à son niveau, l'objectif même de la politique française de coopération : l'aide au développement des Etats africains et malgache.

Il lui revient, en particulier, de renforcer toujours davantage cet instrument majeur du développement que constitue la langue française.

Il importe toutefois que ce souci d'implantation durable du français n'apparaisse pas comme une volonté imposée de l'extérieur mais traduise également le souhait délibéré de nos partenaires de conserver une grande langue de communication internationale.

C'est pourquoi il convient de susciter un cinéma, un théâtre, une littérature proprement autochtones. Des exemples récents ont montré d'ailleurs que, sur la scène comme sur l'écran, les créations les plus authentiquement africaines atteignent immédiatement une audience plus large. Et, du même coup, elles renforcent le tissu même de la francophonie. Ce résultat ne s'obtient pas par des actions directes, des importations massives de produits culturels français.

Il apparaît à un autre point de vue que cette aide à la création et au développement culturel par des actions d'animation culturelle « rapprochées » ne saurait à elle seule, suffire : des moyens plus directs sont nécessaires et doivent être apportés pour soutenir la langue française dans les Etats africains et malgache ; ils sont mis en œuvre directement par le Département.

A ces actions, il convient d'ajouter l'effort important qui devra être le nôtre à partir de cette année pour l'accueil en France des mani-

festations artistiques africaines. La nécessité d'une politique d'échanges véritables s'impose en effet aujourd'hui si nous voulons que nos propres productions soient encore reçues en Afrique. Pour éviter que des réticences ne se manifestent à l'encontre de nos exportations culturelles, il nous faut prendre en considération le souhait des Etats de faire connaître leurs réalisations en France. La qualité des productions africaines actuelles, fruit souvent de notre assistance technique, justifie cette prétention. L'étude des modalités d'organisation et de financement d'une première « saison » africaine en France a été engagée cette année et doit se développer, notamment à travers plusieurs festivals en 1977.

#### D. — L'aide à la formation : les bourses.

Ces bourses sont destinées à promouvoir la formation des jeunes Africains. Cette aide à la formation s'exerce par deux canaux :

- bourses d'études ;
- bourses de stage.

C'est le Fonds d'aide et de coopération qui attribue, sur proposition des gouvernements nationaux, ces bourses d'études ou de stage. Celles-ci sont accordées dans le souci de concourir à la « formation de formateurs », l'objectif étant, à terme, le remplacement progressif des cadres étrangers par des cadres nationaux.

Pour limiter le risque, bien réel, d'un « exode des cerveaux », votre Commission des Affaires culturelles a toujours préconisé que la règle en la matière soit l'octroi des bourses dans les pays d'origine des boursiers ; les bourses d'études accordées en France doivent être limitées aux seules formations spécialisées n'existant que dans notre pays.

La poursuite d'une telle politique permettra seule d'éviter le détournement d'objectif de ces bourses, qui sont avant tout destinées à faciliter la formation de cadres nationaux.

#### 1° BOURSES D'ÉTUDES

La répartition des étudiants africains titulaires de bourses d'études en France s'établissait ainsi pour l'année scolaire 1975-1976.

a) *En France.*

**RÉPARTITION PAR PAYS D'ORIGINE ET PAR DISCIPLINES DES ÉTUDIANTS BOURSIERS  
DU GOUVERNEMENT FRANCAIS (F.A.C.) EN FRANCE EN 1975-1976**

| ETATS               | MEDECINE  | PHARMACIE | DENTAIRE  | SCIENCES   | LETTRES    | DROIT     | SCIENCES<br>économiques | GRANDES ECOLES ET<br>ET TECH. SUP. | CLASSES<br>préparatoires | I.U.T.<br>B.S.T. | TECHN. MOYEN<br>ET PROFES. | CENTRE<br>DE JOURNALISME | TOTAUX       |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|-------------------------|------------------------------------|--------------------------|------------------|----------------------------|--------------------------|--------------|
| Bénin .....         | 4         | 1         | 1         | 11         | 5          | »         | 1                       | 15                                 | »                        | »                | »                          | 4                        | 42           |
| Burundi .....       | 21        | 2         | 1         | 5          | 12         | »         | 1                       | 8                                  | »                        | 1                | 2                          | »                        | 53           |
| Cameroun .....      | 5         | 7         | 3         | 30         | 10         | 1         | 10                      | 54                                 | »                        | »                | »                          | 15                       | 135          |
| Centrafrique .....  | »         | »         | »         | 2          | 4          | 4         | »                       | 1                                  | »                        | »                | 1                          | 3                        | 15           |
| Congo .....         | »         | 1         | »         | 2          | 2          | 3         | 2                       | 8                                  | »                        | »                | »                          | »                        | 18           |
| Côte-d'Ivoire ..... | »         | »         | »         | 2          | 3          | »         | 4                       | 29                                 | 17                       | 7                | »                          | 11                       | 73           |
| Gabon .....         | »         | »         | »         | 4          | »          | »         | 1                       | 1                                  | 2                        | »                | »                          | 4                        | 12           |
| Haute-Volta .....   | 3         | 1         | »         | 12         | 12         | 4         | 3                       | 23                                 | 12                       | 6                | 1                          | »                        | 77           |
| Ile Maurice .....   | 31        | »         | 5         | 24         | 44         | 2         | 20                      | 32                                 | 5                        | 4                | 1                          | »                        | 168          |
| Madagascar .....    | 6         | 23        | 9         | 97         | 49         | 5         | 12                      | 107                                | 16                       | 16               | 4                          | »                        | 314          |
| Mali .....          | »         | »         | »         | 13         | 4          | 1         | 6                       | 18                                 | 21                       | »                | 1                          | 7                        | 71           |
| Mauritanie .....    | 2         | 1         | »         | 5          | 6          | 5         | 3                       | 1                                  | 4                        | 1                | »                          | 1                        | 29           |
| Niger .....         | 1         | »         | »         | 3          | 7          | »         | 1                       | 8                                  | »                        | 1                | »                          | »                        | 21           |
| Rwanda .....        | »         | »         | »         | 18         | 7          | 4         | 7                       | 1                                  | 1                        | 2                | 2                          | »                        | 42           |
| Sénégal .....       | »         | »         | »         | 9          | 10         | 1         | »                       | 51                                 | 29                       | 5                | 1                          | 10                       | 116          |
| Tchad .....         | »         | »         | »         | 4          | 1          | »         | 1                       | 8                                  | »                        | »                | »                          | 5                        | 19           |
| Togo .....          | 2         | 1         | »         | 12         | 5          | 2         | 9                       | 21                                 | 14                       | 8                | »                          | 4                        | 78           |
| Zaire .....         | 7         | 2         | »         | 33         | 60         | 7         | 9                       | 15                                 | 2                        | 1                | »                          | »                        | 136          |
| <b>Totaux .....</b> | <b>82</b> | <b>39</b> | <b>19</b> | <b>286</b> | <b>241</b> | <b>39</b> | <b>90</b>               | <b>401</b>                         | <b>123</b>               | <b>52</b>        | <b>13</b>                  | <b>64</b>                | <b>1.449</b> |

Ces boursiers sont au nombre de 1.449 ; rappelons que, pour l'année scolaire 1974-1975, ils étaient de 1.369 et pour 1973-1974, 1.364.

La stagnation que l'on pouvait craindre au vu des effectifs des deux années précédentes ne se prolonge donc pas, et on enregistre un accroissement du nombre des bourses de quatre-vingts cette année.

Le montant total des crédits affectés au programme des bourses universitaires en France pour l'année scolaire 1975-1976 s'élève à 26.315.000 F.

De plus, environ 83.000.000 F sont consacrés par les Etats africains à la rémunération de 5.972 bourses accordées par les pays d'origine (dont 1.016 boursiers congolais et 1.078 boursiers gabonais).

Les bourses de troisième cycle du F.A.C. constituent 48 % du total des bourses accordées (697 sur 1.449 étudiants pris en charge).

b) *En Afrique.*

La répartition par disciplines et par pays des bourses universitaires accordées en Afrique par le F.A.C. s'établit ainsi pour l'année scolaire 1975-1976 :

**REPARTITION PAR DISCIPLINES ET PAR PAYS DES BOURSES UNIVERSITAIRES DU F.A.C. EN AFRIQUE EN 1975-1976**

| ETATS               | MEDECINE<br>VETERINAIRE | PHARMACIE | DENTAIRE  | SCIENCES   | LETTRES    | DROIT      | SCIENCES<br>économiques | TECHNIQUE<br>SUPERIEUR | I.U.T.<br>B.T.S. | TECHNIQUE MOYEN<br>ET PROFESSIONNEL<br>Ets régionaux | 1 <sup>er</sup> ET 2 <sup>e</sup> DEGRE | TOTAUX       |
|---------------------|-------------------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|-------------------------|------------------------|------------------|--|---|--------------|
| Bénin .....         | 81                      | »         | »         | 75         | 73         | 29         | 89                      | 14                     | 27               | 3  | »                                       | 391          |
| Burundi .....       | 30                      | »         | »         | 9          | »          | 10         | 9                       | »                      | »                | 43   | »                                       | 101          |
| Cameroun .....      | 104                     | »         | »         | 1          | 3          | 3          | 5                       | 16                     | »                | »  | »                                       | 132          |
| Centrafrique .....  | 1                       | 2         | »         | 11         | 11         | 9          | 8                       | 5                      | 2                | 1  | »                                       | 30           |
| Congo .....         | »                       | »         | »         | 31         | 35         | 23         | 14                      | 3                      | »                | »  | »                                       | 106          |
| Côte-d'Ivoire ..... | 15                      | »         | »         | 5          | 16         | 1          | »                       | 4                      | »                | 16   | 2                                       | 60           |
| Gabon .....         | »                       | »         | »         | »          | »          | »          | »                       | »                      | »                | »  | »                                       | »            |
| Haute-Volta .....   | 70                      | 37        | 10        | 62         | 12         | 26         | 27                      | 14                     | 7                | 3  | »                                       | 268          |
| Ile Maurice .....   | 15                      | 3         | 5         | 12         | 16         | 5          | 11                      | »                      | 1                | 1  | 2                                       | 69           |
| Madagascar .....    | »                       | 1         | 10        | »          | »          | »          | »                       | »                      | »                | »  | »                                       | 13           |
| Mali .....          | 38                      | »         | »         | 20         | 35         | 19         | 13                      | 42                     | »                | »  | »                                       | 167          |
| Mauritanie .....    | 10                      | 4         | 1         | 4          | 3          | 2          | 4                       | 2                      | »                | »  | »                                       | 30           |
| Niger .....         | 8                       | »         | »         | 30         | 14         | »          | »                       | 2                      | »                | 3  | »                                       | 57           |
| Rwanda .....        | 1                       | »         | »         | 2          | 99         | 4          | 5                       | »                      | »                | 62   | »                                       | 173          |
| Sénégal .....       | 43                      | 1         | »         | 13         | 11         | 10         | 1                       | 11                     | 193              | 6  | »                                       | 289          |
| Tchad .....         | 7                       | »         | »         | 12         | 49         | 8          | »                       | 5                      | »                | »  | »                                       | 81           |
| Togo .....          | 28                      | 3         | »         | 22         | 36         | 6          | 23                      | 13                     | 16               | 2  | »                                       | 149          |
| Zaïre .....         | 5                       | 1         | »         | 11         | 1          | 7          | »                       | 4                      | »                | »  | »                                       | 29           |
| <b>Totaux .....</b> | <b>456</b>              | <b>52</b> | <b>26</b> | <b>320</b> | <b>414</b> | <b>162</b> | <b>209</b>              | <b>135</b>             | <b>247</b>       | <b>140</b>   | <b>4</b>                                | <b>2.165</b> |

Le montant des crédits affectés à ce programme pour l'année 1975-1976 s'est élevé à 14.200.000 F.

Certains étudiants africains reçoivent des bourses de la part d'organismes internationaux pour effectuer des études en France (C.E.E., O.M.S., U.N.E.S.C.O., O.A.C.I., B.I.T., etc.).

Seuls sont actuellement connus pour l'année 1975-1976 les chiffres du Fonds européen de développement. Le montant des crédits accordés par la C.E.E. pour son programme de bourses s'est élevé à 5.413.638 francs pour 1974-1975 et à 4.077.270 francs pour 1975-1976 (jusqu'au 30 septembre 1976). Des bourses sont également accordées pour poursuivre des études dans d'autres pays que la France.

Le Secrétariat d'Etat aux Universités estime, pour sa part, que le nombre d'étudiants africains en France est de 20.000. Parmi ceux-ci, 12.500 sont des étudiants libres, mais qui, vraisemblablement, pour la plupart, bénéficient d'une aide extérieure d'origines diverses.

## 2° BOURSES DE STAGES

Ces bourses de stages sont destinées à promouvoir la formation technique ou le perfectionnement professionnel. La somme allouée à cet effet par notre pays est de 37.940.000 francs pour l'année civile 1976, pour un total de 1.674 boursiers en France et 208 en Afrique (statistiques par effectifs cumulés).

## II. — LES ACTIONS DE COOPÉRATION CULTURELLE

Les actions de coopération culturelle ont toujours représenté une part importante de notre effort global de coopération et rencontré une faveur durable chez nos partenaires.

Cependant, ceux-ci ont été amenés progressivement à formuler certaines critiques, non pas contre le principe de telles actions, dont nos partenaires mesurent tout le prix, mais contre certaines de ses modalités, insuffisamment respectueuses à leurs yeux de leurs particularités nationales.

De là est née la volonté « d'africaniser » l'enseignement dispensé dans ces pays, que ce soit au plan des personnels ou au plan des programmes.

Votre Rapporteur s'est donc attaché, dans le cours de ce rapport, à décrire l'effort qui a été fait en ce sens et dont les résultats commencent à se faire sentir.

L'activité des organismes de recherche, l'O.R.S.T.O.M. et le G.E.R.D.A.T., qui conduisent l'essentiel des actions de coopération scientifique, avait également encouru certaines critiques. Nos partenaires déploraient leur peu de maîtrise dans l'orientation de ces organismes. On comprend la légitime impatience de nos partenaires, désireux de définir les recherches qu'ils jugent prioritaires, mais notre pays reste lui-même soucieux de conduire l'activité d'organismes aux résultats jusqu'à présent très brillants, et qu'il finance entièrement.

Une des solutions possibles est la formation progressive d'équipes de recherche nationales, qui seront appelées à se substituer, à terme, aux organismes existants. Cette évolution souhaitable demandera cependant des délais importants, car la formation des chercheurs est longue et coûteuse.

### A. — L'enseignement primaire et secondaire.

La nécessité d'un retour à l'authenticité culturelle, d'une reconquête des valeurs nationales traditionnelles est de plus en plus généralement proclamée dans les Etats d'Afrique francophone situés au sud du Sahara et à Madagascar. La conséquence naturelle de cette revendication est, d'une part, l'africanisation de l'enseignement, c'est-à-dire la mise au point de systèmes parfaitement adaptés au « génie » national et aux besoins économiques de pays en voie de développe-

ment, d'autre part l'enseignement des langues nationales, voire l'enseignement en langue nationale.

Votre Rapporteur s'efforcera donc de faire le point sur l'africanisation des systèmes, l'enseignement du français et l'enseignement des langues nationales, tant du point de vue de la situation actuelle que des perspectives prévisibles.

### 1° L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES SCOLAIRES DANS LES ETATS D'AFRIQUE ET DE L'OCÉAN INDIEN

La nécessité d'une réforme du système éducatif est en Afrique, comme en France, constamment à l'ordre du jour.

Actuellement, presque tous les Etats se préoccupent, s'ils ne l'ont déjà fait, de réformer leur système d'enseignement pour mettre en place des structures nationales adaptées aux besoins idéologiques et économiques locaux.

#### *a) L'africanisation de l'enseignement.*

##### — Africanisation des structures.

D'une façon générale, on peut considérer que le cours des études primaires et secondaires a à peu près la même durée qu'en France : cinq ou six ans dans le primaire, six ou sept ans dans le secondaire. Certains Etats ont décrété la scolarisation obligatoire jusqu'à seize ans, mais aucun n'a pu réaliser effectivement cette obligation (les taux de scolarisation varient d'un peu plus de 10 % — Niger, Haute-Volta — à 95 % — Congo — ; la majorité se situe entre 40 et 60 %).

Certains Etats tel le Mali ont instauré un enseignement fondamental correspondant à l'enseignement français primaire et de premier cycle secondaire.

D'autres Etats, soucieux d'affirmer le caractère obligatoire de l'enseignement pour tout citoyen, étendent cette obligation, tout en modifiant le contenu des enseignements. Ainsi l'enseignement au Bénin comporte deux degrés :

*Le premier degré* qui comprend l'enseignement maternel, l'enseignement de base ou primaire, l'enseignement moyen ou secondaire, les complexes polytechniques qui dispensent l'enseignement technique et s'occupent de la formation professionnelle.

*Le second degré* qui correspond à l'enseignement supérieur. A tous les niveaux l'école doit assurer la liaison de l'enseignement avec la vie pratique et le milieu social grâce à l'initiation de l'élève à la production. Quel que soit le niveau où il quittera l'école, le jeune scolarisé devra être en mesure de participer à l'activité économique du pays.

Au Togo où l'on vise la scolarisation obligatoire de tous les enfants de deux à quinze ans, l'enseignement comportera quatre paliers : le premier degré correspondra au jardin d'enfants et à l'école primaire, le deuxième degré, obligatoire, comportera quatre années d'études et mènera par concours au 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement long des lycées ou de certaines écoles professionnelles. Le 4<sup>e</sup> degré trouvera sa place à l'Université et à l'École normale supérieure.

D'autres Etats aux prises avec l'afflux d'élèves entrant dans l'enseignement secondaire envisagent d'instaurer une sélection très sévère afin que seuls accèdent à cet enseignement les élèves doués, susceptibles de fournir les cadres dont le pays aura besoin en fonction de son développement économique. C'est en ce sens que le Burundi et surtout le Rwanda envisagent de réformer leur enseignement.

On peut dire d'une façon générale que les Etats africains dans leur volonté de réformer leur système éducatif visent des objectifs nombreux et parfois contradictoires tels que l'extension d'un enseignement de base à la totalité de la population scolarisable, la liaison entre l'enseignement dispensé et les possibilités d'insertion dans la vie active, l'instauration d'un enseignement national authentique et la nécessité d'ouverture sur le monde moderne. Les réformes de structures aussi bien que les réformes de programmes s'efforcent de répondre de façon cohérente à ces diverses exigences.

#### — Africanisation des programmes.

##### *Enseignement primaire.*

On peut considérer que les programmes sont africanisés dans tous les Etats en français, histoire, géographie, étude du milieu, et dans certains d'entre eux par l'introduction de matières ou de techniques destinées à initier les élèves aux techniques agricoles ou artisanales.

### *Enseignement secondaire.*

Une concertation au niveau des Ministres de l'Education et des experts nommés par eux a permis depuis quelques années, la mise au point d'un programme africain et malgache pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences naturelles et du français. Si les programmes des trois premières disciplines sont en usage dans presque tous les Etats, par contre ceux de français n'ont été appliqués que par une minorité d'entre eux ; certains ont conservé des programmes de français, d'autres ont instauré des programmes nationaux très souvent en étroite liaison pour les thèmes choisis et les auteurs retenus, avec les options politiques nationales.

### — Africanisation des personnels enseignants.

#### *Enseignement primaire.*

L'africanisation est pratiquement totale partout. Des instituteurs français ne sont plus en service que dans des écoles fréquentées en majorité par les jeunes Français ou dans quelques écoles d'application des écoles normales.

#### *Enseignement secondaire.*

Dans ce secteur, l'africanisation est beaucoup plus lente, surtout dans le second cycle secondaire et dans les disciplines scientifiques. On trouvera ci-après un tableau indiquant approximativement les effectifs d'instituteurs et professeurs nationaux, dans les enseignements publics et privés ; l'absence de publications statistiques régulières conduit la plupart du temps à des évaluations faites par recoupements de renseignements obtenus de sources diverses ; ces évaluations sont donc données sous toutes réserves.

| ETATS               | NATIONAUX<br>1 <sup>er</sup> degré | NATIONAUX<br>2 <sup>e</sup> degré |
|---------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Bénin .....         | 4.400                              | 1.270                             |
| Burundi .....       | 4.900                              | ?                                 |
| Cameroun .....      | 20.000                             | 2.100                             |
| Centrafrique .....  | 3.000                              | 190                               |
| Congo .....         | 5.050                              | 900                               |
| Côte-d'Ivoire ..... | 13.200                             | 1.300                             |
| Gabon .....         | 2.400                              | 90                                |
| Haute-Volta .....   | 2.800                              | 350                               |
| Madagascar .....    | ?                                  | ?                                 |
| Mali (*) .....      | 5.200                              | 800                               |
| Maurice .....       | ?                                  | ?                                 |
| Mauritanie .....    | 1.600                              | 160                               |
| Niger .....         | 3.100                              | 490                               |
| Rwanda .....        | 7.900                              | 470                               |
| Sénégal .....       | 7.000                              | 1.600                             |
| Tchad .....         | 2.790                              | 190                               |
| Togo .....          | 5.600                              | 1.050                             |
| Zaïre .....         | 79.000                             | 9.600                             |

(\*) 1<sup>er</sup> degré (= fondamental) = primaire + 1<sup>er</sup> cycle secondaire.

### b) *L'enseignement du français.*

Le statut particulier de la langue française en Afrique — langue d'enseignement mais non langue maternelle —, l'emploi restreint, voire parfois inexistant, du français en dehors de l'école exigent que cette langue soit enseignée selon un esprit, des finalités, des méthodes et des programmes très différents de ceux qui existent en France. Depuis 1963, dans la plupart des pays, des équipes de chercheurs et de pédagogues, français et africains, rattachés soit aux instituts pédagogiques nationaux soit à des instituts de linguistique appliquée dépendant des Universités, se sont efforcées de rénover l'enseignement du français et de l'adapter aux contextes linguistiques locaux.

Au niveau de *l'enseignement primaire*, les méthodes nouvelles mettent l'accent sur la langue parlée, sans négliger pour autant l'apprentissage de la lecture liée au langage. Les thèmes traités sont proches de la vie quotidienne des enfants et donc adaptés à leur mentalité.

Les langues parlée et écrite sont étudiées selon une progression qui tient compte des difficultés phonétiques et syntaxiques dues aux langues maternelles. Dans un certain nombre de pays, la radio, voire

même la télévision (Côte-d'Ivoire et Niger partiellement) sont utilisées comme supports pédagogiques pour guider les maîtres dans leur tâche quotidienne.

Au niveau de *l'enseignement secondaire* la réforme étudiée à la demande de la conférence des Ministres de l'Education se caractérise par :

- l'introduction de la littérature africaine,
- la présentation de textes par thèmes,
- la constitution de dossiers qui, remplaçant les manuels, offrent aux professeurs et aux élèves un choix plus vaste et davantage de souplesse,
- l'utilisation des différents niveaux de langues (par exemple, un même thème est étudié à travers des textes littéraires et paralittéraires : journaux, récits, etc.).

Cette réforme a été adoptée dans certains Etats.

Dans le premier cycle un effort d'adaptation de même nature a été fait et le Ministère de la Coopération a apporté son concours à l'élaboration d'une méthode pour les classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> (méthode « 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> vivantes » du B.E.L.C.).

On ne saurait se dissimuler que l'introduction progressive des langues nationales risque d'aboutir à une diminution notable des connaissances en français, surtout lorsque cette introduction est systématique et obéit à des exigences aussi bien politiques que linguistiques. C'est ainsi qu'à Madagascar par exemple le français n'est pas apte à servir de véhicule à l'enseignement dans le secondaire et le technique puisque les connaissances des élèves issus du primaire et même du 1<sup>er</sup> cycle secondaire sont actuellement très insuffisantes. On peut même nourrir quelques inquiétudes pour l'enseignement supérieur dans un délai de deux à trois ans. C'est ainsi encore qu'en Mauritanie l'application de la réforme de l'enseignement au niveau primaire ramènera de 3.200 à 1.650 le nombre d'heures d'enseignement du français dans les classes primaires. Il est évident, dans ces conditions, que l'enseignement de notre langue devra continuer pendant longtemps encore à s'adapter à des situations fluctuantes.

La place du français et le rôle qu'il sera appelé à jouer seront très différents, selon les Etats, dans quelques années. Certains Etats le garderont comme langue principale dès l'enseignement primaire (par exemple en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, au Gabon, au Cameroun, parallèlement avec l'anglais pour ce qui concerne la partie occidentale de ce dernier Etat), d'autres le garderont sans doute comme véhicule principal de l'enseignement dans le cycle secondaire (par exemple au

Zaïre, au Rwanda, au Burundi), d'autres enfin le réduiront au statut de première langue étrangère (par exemple à Madagascar et vraisemblablement en Mauritanie).

c) *L'enseignement des langues nationales.*

Ce problème est désormais posé, dans presque tous les Etats, par les responsables de l'Education.

Les pédagogues estimaient généralement que les premiers apprentissages seraient facilités si l'enfant était scolarisé dans sa langue maternelle et n'avait pas à surmonter le handicap d'une langue qui est d'autant plus difficile à acquérir qu'il ne la parlera pas en dehors de la salle de classe. A cet égard, on peut estimer qu'un enseignement en langue maternelle pendant les deux ou trois premières années de la scolarité primaire facilitera l'apprentissage du français lorsque l'étude de cette langue sera introduite au bout de ces deux ou trois années d'études ; le nombre d'heures d'enseignement « perdues » pour l'apprentissage du français sera largement compensé par une plus grande rapidité d'acquisition.

Dans certains Etats qui possèdent une langue nationale, les problèmes à résoudre sont relativement simples ; ainsi la Mauritanie peut-elle généraliser peu à peu l'enseignement en arabe, et Madagascar l'enseignement en malgache, au moins dans le primaire (encore que dans ces deux Etats les populations d'origine africaine n'acceptent pas toujours sans difficulté d'apprendre une langue nationale qui n'est pas leur langue maternelle) ; le Rwanda et le Burundi sont à classer dans cette catégorie et font déjà une large part à l'enseignement de leur unique langue maternelle dans le cycle primaire.

D'autres Etats ont choisi plusieurs langues nationales (4 au Zaïre, et au Bénin, 5 au Sénégal) et un peu partout les linguistes s'efforcent de recenser les dialectes existant, de les classer en groupes de même structure, afin de déterminer les langues dominantes pouvant « représenter » tel ensemble de dialectes.

Ces recherches fort intéressantes au point de vue de la linguistique ne peuvent résoudre les problèmes posés par l'enseignement : une fois recensés les dialectes, choisies les langues — et ce choix n'est pas sans incidences d'ordre politique — fixé un système de transcription, recensés le vocabulaire et les structures grammaticales, il reste à créer des textes, une littérature, des manuels scolaires et à former des maîtres aptes à enseigner.

Si l'on peut être a priori sceptique sur la capacité de bien des langues africaines à devenir langue véhiculaire du savoir, en parti-

culier pour les disciplines scientifiques, on ne peut ignorer l'exemple des Etats anglophones où les langues nationales sont langues d'enseignement parfois même dans le secondaire.

On peut en conclusion estimer que les Etats ont atteint un point de non retour dans leur volonté d'introduire leur langue nationale dans l'enseignement. Certains Etats ont la capacité de faire de leur langue nationale non seulement la matière d'une étude mais aussi le véhicule du savoir : ainsi pour la Mauritanie, Maurice, Madagascar et dans une mesure moindre le Rwanda et le Burundi. On peut estimer que tous les autres Etats francophones introduiront une ou plusieurs langues nationales comme véhicule de l'enseignement pendant les deux ou trois premières années de l'enseignement primaire et les garderont comme matière d'étude pendant le reste de la scolarité. On est sans doute fondé à penser que des difficultés proprement linguistiques ou pédagogiques et la volonté de s'ouvrir toujours davantage sur le monde développé et donc de posséder une langue moderne de grande diffusion pousseront la plupart des Etats à conserver au français un statut privilégié dans leur système d'éducation.

## 2° LES EXPÉRIENCES DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION ÉDUCATIVES

Le Ministère de la Coopération a contribué au développement des installations techniques de radiodiffusion et de télévision en Afrique francophone et favorise la mise en place de systèmes pédagogiques utilisant les moyens audio-visuels, à une échelle sectorielle ou globale. Il convient de noter que cette utilisation de technologie audio-visuelle aux différents niveaux éducatifs, trouve, plus naturellement que dans d'autres contextes socio-culturels, sa place au sein de sociétés fortement imprégnées de tradition orale.

On peut distinguer trois types principaux d'utilisation des moyens audiovisuels en éducation :

— une utilisation simple ou combinée de divers moyens didactiques (presse, radio, T.V.) dans les écoles normales de formation d'instituteurs, de professeurs d'enseignement technique et dans certaines écoles d'ingénieurs, pour la formation initiale et le recyclage des enseignants.

— Un emploi systématique de la radio et de la télévision.

Dans le cas de l'enseignement primaire, des émissions de radio et de télévision servent de support principal à l'enseignement et doivent pallier les insuffisances qualitatives des maîtres, en apportant l'essentiel des contenus. Ce système a été expérimenté avec la télévision

au Niger, il est en train de transformer complètement l'enseignement primaire en Côte-d'Ivoire.

L'efficacité des moyens visuels est fonction du caractère massif et systématique de leur emploi. Malgré toutes les tentatives faites en ce sens, en particulier par l'U.N.E.S.C.O., nul n'a pu mesurer jusqu'ici l'efficacité pédagogique de quelques émissions de cinéma, de radio ou de télévision destinées à illustrer les contenus pédagogiques dispensés par les enseignants.

En revanche, l'emploi systématique de la télévision, tel qu'il a été expérimenté au Niger et développé en Côte-d'Ivoire, permet, en un temps plus court et avec des maîtres peu qualifiés, d'apprendre aux élèves les connaissances de base indispensables et un maniement aisé de la langue française. C'est le cas également avec l'emploi de la radio dans les classes primaires du Sénégal.

— Un emploi « illustratif » des diapositives, du cinéma et de la télévision dans l'enseignement secondaire.

Il s'agit d'améliorer le rendement de l'enseignement secondaire en fournissant aux maîtres un appui documentaire et technologique par des émissions diffusées sur des supports variés (exemple du Mali).

a) *Les enseignements primaire et secondaire.*

*L'enseignement primaire.*

Plusieurs opérations sont soutenues par le Département :

— *En Côte-d'Ivoire.*

Les émissions de télévision (4 à 5 par jour d'une durée de dix minutes environ), conçues et réalisées à Bouaké, couvriront les six niveaux de l'enseignement primaire en juin 1977. Ces émissions et les supports imprimés qui les accompagnent correspondent à la mise en vigueur d'un programme pédagogique nouveau visant à une meilleure connaissance de la langue française écrite et parlée, à une initiation mathématique développant les structures logiques et à une plus grande ouverture sur le milieu par le biais de l'étude du milieu intégrant les sciences d'observation.

La participation française a porté essentiellement sur :

— La mise à la disposition du programme d'éducation télévisuelle d'assistants techniques : l'effectif de l'année 1976-1977 s'élèvera à soixante et un agents, soit une diminution de douze agents par

rapport à l'année 1975-1976. Le programme d'éducation télévisuelle est, en effet, conformément à la planification initialement établie par les deux gouvernements, parvenu à un point où l'ivoirisation devient de plus en plus effective ;

— L'équipement en matériels électroniques et techniques divers, dans les secteurs de la production (équipement du centre de Bouaké) de la réception, de la maintenance, de la formation et de la documentation ;

— Un appui opérationnel au programme : missions d'experts, fourniture de documents audio-visuels et littéraires par la base arrière située à l'Audecam, participation à divers stages d'initiation, de formation et de recyclage.

Le total des crédits ouverts de 1968 à 1976 atteint 48 millions, dont 30 millions d'équipements électroniques de production et de réception.

En 1975-1976, les élèves « télévisuels » représentant (pour cinq niveaux de l'enseignement primaire, du C.P. 1 au C.M. 1) 41,9 % des effectifs des écoles publiques, 57 % des écoles étant équipées de téléviseurs, Au C.P. 1, 66 % des élèves suivent actuellement l'enseignement télévisuel.

Les classes équipées de récepteurs sont au nombre de 5.308.

En 1977, le montant consacré à la fourniture des téléviseurs par le F.A.C. sera sensiblement égal à celui de 1976 ; il est égal à 50 % des besoins, le reste étant pris en charge par la Côte-d'Ivoire.

Le nombre des assistants techniques affectés au programme sera réduit. En revanche, un effort particulier sera fait pour la formation du personnel technique ivoirien, nécessitant des crédits évalués à 3 millions de francs.

— *La radio scolaire au Cameroun.*

Depuis 1965, des cours de français sont diffusés quotidiennement par Radio Buéa à des groupes d'écoute adultes et des classes primaires du Cameroun anglophone utilisant une méthode (« Dialogues africains ») réalisée spécialement par le Ministère de la Coopération.

Le soutien apporté à l'opération dans la phase actuelle prend les formes suivantes :

— personnel : seize assistants techniques, concepteurs de la méthode et conseillers pédagogiques, à la rentrée d'octobre 1976 ;

— frais de fonctionnement : 140.000 francs ;

- appui à des activités de formation : 100.000 francs ;
- matériel : soixante postes récepteurs, véhicules, bandes et documents écrits de la méthode.

Au cours de l'année scolaire 1976-1977, il est prévu de transférer les activités de production, qui s'effectuent actuellement dans le cadre du centre de linguistique appliquée de Besançon, au centre linguistique de Buéa, où sera aménagé un studio et qui sera doté des moyens techniques appropriés (coût d'environ 240.000 francs).

Quant aux perspectives à moyen terme, on rappellera que le gouvernement camerounais, qui a décidé de généraliser l'introduction du bilinguisme dans l'enseignement primaire, a demandé le concours de la Coopération pour enseigner le français dans la partie anglophone du pays. Une convention pluriannuelle est envisagée, qui permettrait à la France d'apporter son aide à la réalisation d'une méthode adaptée à la formation et au suivi pédagogique des maîtres, à l'équipement des écoles en récepteurs et au renforcement de l'émetteur de Buéa pour une meilleure transmission aux heures scolaires.

#### — *La radio scolaire au Sénégal.*

Le centre de linguistique appliquée de Dakar (C.L.A.D.) a élaboré et expérimenté, dans le cadre de conventions de recherche passées avec le Département, une méthode d'enseignement du français destinée aux classes primaires sénégalaises.

En 1972, la généralisation de la méthode a été décidée par les autorités sénégalaises et elle s'intégrera à la réforme quinquennale du système éducatif.

La méthode, élaborée à partir d'une étude contrastive du français et du wolof, met en œuvre des manuels-guides pour les maîtres et des livres de lecture pour les élèves, ainsi que des tableaux et figurines destinés à l'animation visuelle.

Un soutien logistique est apporté aux instituteurs par des émissions quotidiennes de radio, ce qui implique la fourniture aux classes de postes récepteurs d'un modèle adapté.

En outre, un effort particulier sera entrepris pour la formation et le recyclage du personnel enseignant généralement peu préparé à utiliser les méthodes modernes d'enseignement d'une langue seconde.

Le soutien du Fonds d'aide et de coopération porte essentiellement sur la fourniture de manuels scolaires, de matériels pédagogiques, de matériel radio et de véhicules de remplacement.

La méthode touche 3.000 classes, soit 57 % de l'effectif total des classes couvrant l'ensemble des quatre premières années d'école élémentaire.

L'opération bénéficie d'un soutien radiophonique :

La radio crée ce que les spécialistes appellent « un bain sonore », les élèves peuvent, grâce à des appareils récepteurs à transistors, recevoir les émissions qui leur sont spécialement destinées. L'amélioration de la qualité du français parlé est certaine, puisque les modèles proposés sont irréprochables et les difficultés sont progressivement abordées en tenant compte des interférences avec les langues locales. Les appareils subissent sur place une adaptation technique.



Depuis 1974, une action expérimentale de télévision est soutenue par l'Agence de coopération culturelle et technique. Quelques émissions ont été tournées avec des moyens réduits (vidéo portable, dessins fixes).

En 1976, le gouvernement sénégalais a poursuivi la généralisation de la méthode C.L.A.D. dans l'enseignement primaire sans que cela nécessite de nouveaux crédits du F.A.C.

#### — *La radio scolaire en Haute-Volta.*

Le Centre de documentation et de perfectionnement pédagogique de Ouagadougou diffuse depuis 1967 des émissions à l'usage des élèves, des parents et des éducateurs (dix heures hebdomadaires sur la grille de la radiodiffusion nationale, dont quatre heures pour un bain sonore français, destiné aux classes de C.P. 1 et C.P. 2). Un projet d'extension de ce type d'activités est à l'étude. D'importants investissements sont envisagés à partir de 1977 pour assurer la couverture totale du pays et pour former l'équipe voltaïque.

— *Le projet de radio scolaire au Rwanda* constitue une importante opération de rénovation de l'enseignement primaire.

La République fédérale d'Allemagne a décidé de prendre en charge, à partir de 1977, l'installation des infrastructures permettant la couverture radiophonique du pays à 90 %.

Le Département a élaboré pour les autorités rwandaises un dossier portant sur un projet pluriannuel.

Le F.A.C. finance déjà le fonctionnement des travaux préparatoires à l'opération globale de rénovation : onze agents pédagogues d'assistance technique sont en poste à Kigali, et un spécialiste de production radiophonique sera recruté en 1977. Un crédit annuel de 150.000 francs est délégué pour le fonctionnement des ateliers pédagogiques.

A partir de 1977, il est envisagé de passer une convention avec le gouvernement rwandais ; le F.A.C. prévoit le financement de plusieurs tranches d'investissements, correspondant à la construction et à l'équipement du centre de production et de l'école normale radiophoniques, cependant que la R.F.A. pourrait prendre en charge la fourniture des récepteurs.

### *L'enseignement secondaire.*

Dans certains établissements, la pénurie de manuels, l'absence de laboratoires, la faible qualification des maîtres ont conduit les autorités éducatives à utiliser des matériels audio-visuels légers tels que projecteurs de diapositives, épidiscopes, ainsi que des magnétophones pour l'enseignement des langues.

Ces matériels sont utilisés en fonction des besoins exprimés par les professeurs. Les résultats obtenus dépendent de trois facteurs essentiels :

- présence dans l'établissement d'un fonds de documentation accessible ;
- organisation de la maintenance des appareils ;
- intérêt manifesté par les professeurs.

C'est dire que ces résultats sont très variables dans le temps et dans l'espace. Une seule tentative d'utilisation plus systématique a été faite au Mali avec l'aide du Département.

Les crédits affectés à cette opération depuis 1972 ont représenté environ 4 millions, auxquels il convient d'ajouter les salaires d'une dizaine d'assistants techniques (sept en 1976). Il s'agit uniquement d'agents de réalisation et de maintenance.

La production télévisuelle représentait, à la fin de la présente année scolaire, 200 émissions d'une durée moyenne de 15-30 minutes. Ces émissions sont enregistrées sur bandes magnétiques et diffusées, à la demande des professeurs, au moyen de magnétoscopes dans les classes de seconde et de première des lycées de Bamako.

Une nouvelle demande de financement de 2.810.000 francs a été adressée à la France pour une période de trois ans — 1976-1978 — en vue de continuer la production pour les trois niveaux de l'enseignement secondaire, d'élargir la diffusion à des lycées jusqu'ici non concernés par l'opération et à des établissements de formation professionnelle.

En Côte-d'Ivoire des études sont menées afin de savoir sous quelle forme les moyens audio-visuels devraient être utilisés dans l'enseignement secondaire.

b) *La formation des enseignants.*

L'audio-visuel est très efficace dans le domaine de la formation des formateurs, puisqu'il permet l'auto-formation ; c'est le cas en particulier des circuits fermés de télévision qui permettent aux maîtres en formation de se juger en train de faire un cours ou de conduire une classe et donc d'imaginer eux-mêmes les corrections à apporter à leurs méthodes pédagogiques.

Par ailleurs, les actions de recyclage et de soutien pédagogique de maîtres dispersés dans des écoles souvent difficilement accessibles, sont impossibles sans l'emploi de documents illustrés de la radio, de la télévision.

Tout cela explique que la plupart des institutions pédagogiques centrales des Etats menant des actions de formation utilisent les moyens audio-visuels (surtout la radio). On peut citer trois exemples :

— Projet de formation des maîtres par la radio au Rwanda.

Ce projet de radio scolaire comprend une école normale pilote et une structure de recyclage des maîtres.

Pour l'instant les équipes en place animent des sessions de perfectionnement et le centre de formation pédagogique de Butare assure une formation de conseillers pour l'encadrement des maîtres du primaire.

— En Côte-d'Ivoire.

Dans le cadre du programme d'éducation télévisuelle, la formation des maîtres du primaire a été complètement transformée par l'emploi de la radio et de la télévision. La formation initiale se fait dans des C.A.F.O.P. (Centres d'animation et de formation pédagogique) tous pourvus de circuits fermés de télévision, alimentés en émissions par un service audio-visuel de la formation situé au complexe télévisuel de Bouaké.

Le recyclage et la formation permanente des maîtres en exercice se font grâce à des émissions de télévision hebdomadaires produites au centre de production de Bouaké (70 heures de production par an) et reçues dans toutes les écoles pourvues de téléviseurs. Dans les écoles non encore télévisuelles, la formation permanente se fait par radio.

Le matériel nécessaire ayant été fourni par le P.N.U.D., la participation de la France se manifeste par la mise à la disposition de la Côte-d'Ivoire de personnel pédagogique et technique spécialisées (environ 150 agents), et par des fournitures documentaires.

— Dans différents pays les écoles normales supérieures disposent de circuits fermés de télévision qui permettent l'auto-formation. Là encore, l'aide française consiste en la mise à disposition d'une partie du personnel nécessaire.

### c) *La formation professionnelle.*

Un institut pédagogique pour la formation des professeurs de l'enseignement technique et des moniteurs de formation professionnelle (I.P.N.E.T.) est en cours de réalisation en Côte-d'Ivoire ; il comprendra notamment les équipements nécessaires à l'auto-observation-circuit fermé de télévision, les studios d'enregistrement vidéo, et un système de diffusion en circuit fermé, ou en circuit ouvert. Un appui accru à cet institut est envisagé sur crédits F.A.C., en particulier en matière de fournitures documentaires audio-visuelles.

Un circuit fermé de télévision existe également à l'école des techniciens d'encadrement d'Abidjan, qui assure la formation des agents de maîtrise des cadres moyens des entreprises.

Certaines écoles d'ingénieurs, comme l'école polytechnique de Yaoundé ou l'école d'ingénieurs de Libreville disposent de circuits fermés de télévision fournis par la France.

### *La formation de base des adultes.*

Il est assez fréquent qu'une action en direction des adultes soit tentée dans les pays où la télévision et la radio sont utilisées à des fins scolaires. C'est le cas déjà étudié du Rwanda et de la Haute-Volta.

— En Côte-d'Ivoire.

Dans le cadre du programme d'éducation télévisuelle, une action dite extrascolaire est menée en direction des adultes. Les émissions « télé pour tous », diffusées deux fois par semaine, sont destinées

à apporter un appui aux programmes de développement, de sensibilisation ou d'éducation de la population rurale. Un comité interministériel a pour tâche de déterminer les objectifs, de fixer les priorités en fonction des moyens et d'élaborer les programmes. Une petite unité de production à Abidjan réalise les émissions en collaboration avec la radiotélévision ivoirienne. L'aide française a fourni à cette cellule l'essentiel de son matériel et 8 assistants techniques. Il est prévu de continuer cette aide. Les émissions sont reçues sur le réseau des écoles, l'instituteur jouant le rôle d'animateur pour les adultes.

— Au Gabon.

Une opération de télévision socio-éducative destinée aux adultes a été étudiée avec le concours d'experts du F.A.C. Un crédit de 2 millions a été ouvert par le F.A.C. en 1975 pour la mise sur pied d'équipes de production expérimentales. De son côté, le Gabon doit organiser un réseau de diffusion sur le modèle des cases d'écoute déjà existantes. Ce n'est qu'au vu des résultats de cette première phase expérimentale qu'une opération plus importante pourrait être lancée en 1977.

## B. — L'enseignement supérieur.

### 1° *L'évolution de l'Enseignement supérieur africain.*

#### a) Structure de l'Enseignement supérieur.

En 1976, chacun des dix-huit Etats relevant de la compétence du Ministère de la Coopération, dispose d'un ensemble universitaire.

Les difficultés politiques surgies dans les premières universités régionales mises en place à l'indépendance (Dakar, Abidjan, Yaoundé, Tananarive) du fait de la présence d'étudiants étrangers, ainsi que le souci de souveraineté nationale des Etats, expliquent la multiplication de ces établissements.

La plupart des Universités africaines reproduisent le modèle français traditionnel par leurs structures et par leurs finalités.

Leur développement est inégal tant par l'importance des effectifs accueillis, que par le nombre et le niveau des filières de formation assurées. L'extension de ces Universités est largement déterminée par le volume des diverses aides extérieures reçues en investissements, personnel et crédits de fonctionnement.

Les Universités africaines, les plus anciennes surtout, ne sont pas épargnées par la crise des systèmes d'enseignement clos sur eux-mêmes et coupés des besoins réels du développement en cadres adaptés.

Le Ministère de la Coopération a, chaque fois qu'il l'a pu, favorisé la création d'écoles ou instituts à finalités professionnelles. (I.U.T., Ecoles d'ingénieurs, d'administrateurs, etc.).

#### — Principes régissant cette organisation.

Il n'est pas excessif d'affirmer que, plus que les divers principes politiques définis par les Etats, c'est la dépendance des systèmes universitaires africains par rapport aux aides extérieures qui détermine, dans une large mesure, leur organisation et leur évolution.

Conscient de la distorsion instituée entre un système d'enseignement supérieur clos sur lui-même, et les contraintes du développement, le Ministère de la Coopération, qui a pris en charge, à partir de 1972 seulement, l'ensemble de l'aide à l'Enseignement supérieur africain, s'efforce, depuis plusieurs années, de le faire évoluer vers des modèles plus adaptés.

L'aide de la France à l'Enseignement supérieur en Afrique est déterminée lors des « Comités paritaires pour l'Enseignement supérieur » qui permettent de négocier annuellement l'ensemble des moyens mis à disposition des Etats. En raison de l'importance de ces appuis, le Département a réussi, dans une certaine mesure, en modifiant les procédures d'attribution de l'aide, à amorcer une évolution de l'Enseignement supérieur en Afrique.

A une aide globale et indifférenciée au fonctionnement des Universités, on s'efforce de substituer des interventions sectorielles en faveur d'opérations de formation adaptés aux besoins.

On tente de susciter des projets en dehors des Universités de modèle traditionnel de manière à favoriser la formation de professeurs, ingénieurs, techniciens supérieurs, médecins, cadres administratifs et agents du développement agricole.

Quelles que soient les imperfections des établissements d'Enseignement supérieur en Afrique on observera que ces établissements sont encore trop récents pour qu'on puisse en évaluer légitimement la rentabilité. Par ailleurs la mise en œuvre d'un véritable Enseignement supérieur africain est le seul moyen de réduire la « fuite des cerveaux ».

Enfin, si le transfert des technologies est un axe de la politique française envers le Tiers-Monde, on ne saurait laisser à d'autres aides bilatérales la formation des cadres du développement.

#### — Les étudiants.

Depuis le départ des Recteurs français, il devient difficile pour le Département d'obtenir des statistiques précises sur l'évolution des effectifs d'étudiants en Afrique.

Il n'est pas possible d'obtenir les informations souhaitables concernant la répartition des étudiants entre les disciplines enseignées et les différents degrés de l'Enseignement supérieur.

Toutefois on peut se fier aux approximations ci-jointes :

On peut estimer à 80.000 le nombre d'étudiants à inscrire dans les Universités africaines pour 1976-1977.

Ces Universités se répartissent en trois groupes :

Groupe I. — Plus de 5.000 étudiants :

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| — Zaïre .....         | 25.000 |
| — Madagascar .....    | 10.000 |
| — Cameroun .....      | 9.500  |
| — Sénégal .....       | 8.700  |
| — Côte-d'Ivoire ..... | 7.500  |

Groupe II. — Plus de 1.000 étudiants :

|               |       |
|---------------|-------|
| — Congo ..... | 3.500 |
| — Mali .....  | 3.500 |
| — Togo .....  | 2.300 |
| — Bénin ..... | 2.000 |
| — Gabon ..... | 1.300 |

Groupe III :

|                     |     |
|---------------------|-----|
| — Rwanda .....      | 900 |
| — Burundi .....     | 600 |
| — Haute-Volta ..... | 600 |
| — R.C.A. ....       | 600 |
| — Tchad .....       | 600 |
| — Niger .....       | 550 |
| — Mauritanie .....  | 500 |
| — Maurice .....     | 200 |

Par ailleurs, le Ministère ne dispose pas d'une évaluation précise des effectifs d'étudiants africains en cours d'étude hors d'Afrique (tous Etats).

Il prend en charge pour 1976-1977, 1.500 étudiants africains (bourses universitaires) en France.

— On dénombre environ 6.000 boursiers des Etats dans l'enseignement supérieur français.

— On évalue à 10.000 le nombre d'étudiants africains « libres » (non boursiers) en France.

— Les enseignants.

Le Ministère ne dispose pas de statistiques précises sur la nationalité des enseignants en fonction dans les universités africaines, non plus que sur leur niveau et leur répartition par discipline.

En ce qui concerne le personnel français affecté en Coopération on peut dégager quelques caractéristiques :

— Il devient très difficile pour le Département de recruter des professeurs de haut niveau. Le problème est d'autant plus grave que les demandes africaines portent prioritairement sur ces postes, l'africanisation s'effectuant d'abord au niveau des assistants.

— Le Département s'efforce de porter son effort en personnel sur les secteurs prioritaires axés sur des formations professionnelles.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition par secteur des personnels de coopération (1975-1976) :

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| — Lettres/Sciences humaines ..... | 221 |
| — Formation maîtres .....         | 283 |
| — Tertiaires .....                | 259 |
| — Ingénieurs .....                | 243 |
| — Sciences .....                  | 114 |
| — Santé .....                     | 86  |
| — Agronomie/Vétérinaire .....     | 78  |

### b) L'africanisation.

Le Ministère déclare souhaiter favoriser l'africanisation de l'Enseignement supérieur : celle-ci doit s'effectuer tant par la prise en charge par les nationaux de l'administration et du fonctionnement des Universités et Instituts d'enseignement supérieur, que par une transformation des contenus et des méthodes enseignés.

Ce processus est très inégal selon les Etats. Le Département souhaite cette évolution non seulement pour opérer un « dégageant » qui allégerait ses charges, mais pour mettre fin à une situation d'assistance indéfinie qui renforce l'isolement des universités africaines du contexte national, et sera reproché tôt ou tard à la France.

Dans cette perspective, il ne reste plus qu'un seul Vice-Chancelier français d'Université (Bangui). Au niveau de l'administration universitaire la situation est résiduelle.

En ce qui concerne le corps enseignant, la pression démographique contrarie le mouvement d'africanisation. L'accroissement des effectifs étudiants provoque celui des demandes en personnel. De plus, beaucoup de diplômés africains de haut niveau sont amenés à exercer des fonctions en dehors de l'université. Les prévisions de relève de l'assistance technique française au niveau de l'Enseignement supérieur sont très incertaines.

Des solutions sont à l'étude pour concilier les demandes des Etats, le souci de présence culturelle française et une limitation des charges du Département, on peut en effet montrer que la présence culturelle française en ce domaine peut se manifester plus rigoureusement en renonçant à la prise en charge onéreuse de systèmes éducatifs contestés et en portant son effort sur les opérations de formation délimitées dans des secteurs-clefs pour le dialogue Nord-Sud : formations technologiques supérieures, agents du développement rural, cadres et techniciens de la santé, formation d'enseignants-chercheurs

africains par des échanges inter-universitaires soucieux du dialogue des cultures.

La présence française dans l'Enseignement supérieur africain résistera à la concurrence d'autres modèles (anglo-saxons surtout) en prenant conscience qu'il ne suffit plus d'apporter un appui massif en moyens (toujours suspects d'impérialisme et de conservatisme culturels) mais de prouver que la francophonie a pour finalité la création d'une nouvelle culture africaine ouverte au développement, à la modernité et au changement social.

## 2° *L'évolution de l'aide.*

Pour 1977, le Ministère a globalement réservé 66 millions pour l'aide au fonctionnement de l'Enseignement supérieur en Afrique.

— A ces crédits s'ajoute la prise en charge d'environ 1.400 assistants techniques.

— De plus, le Département a retenu environ 40 millions de crédits d'investissement pour des projets divers parmi lesquels l'université Saint-Louis du Sénégal, l'Institut supérieur polytechnique de Ouagadougou, l'Ecole supérieure agronomique du Niger, l'Institut polytechnique de Mauritanie, l'Université de Niamey et de N'Djamena.

Les enseignants français mis à la disposition des Etats africains et de Madagascar sont soit des fonctionnaires relevant du Ministère de l'Education, du Secrétariat d'Etat aux Universités, ou d'autres Ministères techniques français, soit des non-fonctionnaires.

— Les fonctionnaires sont mis en position de détachement par leur Administration d'origine et pris en charge par le Ministère de la Coopération, à cet effet, sur contrat d'une durée de deux ans, renouvelable ; il leur est proposé, compte tenu de leur situation individuelle, une rémunération mensuelle à laquelle s'ajoutent le transport pour le signataire et sa famille tant pour rejoindre son poste qu'à l'occasion de vacances universitaires, les prestations familiales, ainsi que la Sécurité sociale.

Le logement et l'ameublement leur sont fournis en principe par l'Etat d'accueil en application des accords de coopération.

En outre, les dispositions de la loi du 13 juillet 1972 leur assurent le déroulement normal de leur carrière dans leur corps d'origine ainsi que leur réintégration en France en fin de contrat.

— Les non-fonctionnaires sont également recrutés par contrat d'une durée identique de deux ans, renouvelable, dans lequel la

rémunération est calculée en fonction de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle ; il leur est attribué un indice par assimilation à un corps de fonctionnaires homologués. Ils bénéficient par ailleurs des mêmes avantages (transports, prestations familiales, Sécurité sociale). De plus le décret n° 72-1249 du 29 décembre 1972 leur est applicable en ce qui concerne l'allocation pour perte d'emploi.

— Le Secrétariat d'Etat aux Universités continue à gérer et à assurer la rémunération des personnels enseignants relevant de son autorité nommés en Afrique ou à Madagascar avant la loi du 23 juillet 1972 (230 environ pour 1976-1977).

— Le nombre de postes d'enseignants pris en charge par le Département pour l'année 1976-1977 étant de l'ordre de 1.080, on peut estimer à environ 130 millions le montant de l'aide en personnel pour la prochaine année universitaire.

Il convient d'y ajouter la charge budgétaire correspondant à 245 postes globalisés en Côte-d'Ivoire et de 95 au Gabon. (Soit 8,2 millions et 4,3 millions.)

On notera par ailleurs que le Sénégal a accepté de doubler sa contribution.

Enfin on rappellera la subvention compensatoire versée à certains Etats pour faciliter la prise en charge par ces derniers des personnels nationaux titulaires de l'Enseignement supérieur français rémunérés par la France jusqu'en 1972 (de l'ordre de 8,5 millions).

### **C. — L'enseignement technique et la formation professionnelle.**

#### *1° L'enseignement technique.*

Le développement de l'enseignement technique en Afrique et à Madagascar se traduit :

— par une demande accrue de professeurs de l'assistance technique ;

— par l'extension des établissements déjà existants ou leur transformation (exemple : à Madagascar, cinq collèges d'enseignement technique sont transformés en lycées techniques ;

— par l'ouverture dans certains Etats de nouveaux établissements.

## 2° Formation professionnelle.

### *Orientation des interventions.*

Les interventions du Ministère de la Coopération en matière de formation professionnelle sont liées à la demande des Etats africains, et fonction des priorités prévues dans le cadre des plans de développement.

*Du côté des pays africains, on note :*

— un évident souci de sortir des systèmes scolaires et de formation rapidement mis en place durant la dernière décennie, mal adaptés, qui souvent constituent de simples transpositions du système français. Des réformes profondes sont souhaitées comportant des formules nouvelles. En conséquence, l'aide française est sollicitée sous des formes multiples : études, projets, investissements, envoi de formateurs, appuis pédagogiques, antennes, conseils pour le suivi de la formation ;

— les « commissions d'africanisation » font apparaître nettement les besoins en techniciens et ouvriers qualifiés.

Parallèlement le développement économique demande des investissements humains importants :

— l'appareil de formation technique et professionnelle dans les pays d'Afrique est presque partout insuffisant ;

— les formateurs et moniteurs africains, dont le rôle exige une expérience professionnelle solide et longue, ne sont pas suffisamment nombreux pour les besoins actuels.

*Du côté de la coopération française :*

A cette demande, notre réponse présente les caractéristiques suivantes :

— effort en vue de la formation des cadres moyens ;

— tendance à conserver et à utiliser au maximum les structures de formation en les améliorant si elles existent déjà (en liaison avec le secteur privé pour l'adaptation à l'emploi) ;

— tendance à regrouper la formation professionnelle par familles professionnelles avec l'appui des groupements profession-

nels (exemple : unité de formation textile, formation multimarques pour la mécanique auto, etc.).

— tendance à rechercher plutôt que des interventions longues et lourdes des interventions souples, ponctuelles, limitées dans le temps et adaptées aux mutations des pays à industrialisation rapide (cette tendance rejoint d'ailleurs un désir de nos partenaires africains allant dans le même sens : stages intensifs de recyclage de cadres déjà en place, par exemple) ;

— aide maximum à la formation des formateurs concrétisée par la recherche d'un appui aux créations et au développement des Ecoles normales d'enseignement technique.

### *Action du Département de la formation professionnelle en 1976.*

En matière de formation professionnelle, le Département apporte son appui à plus de deux cents centres et opérations de formation. Cinq cent vingt-huit coopérants sont affectés à ce secteur. Par ailleurs un grand nombre de bourses de stage sont accordées pour la formation professionnelle.

Enfin des crédits importants d'investissements sont également donnés au titre des programmes de formation (crédits titre VI).

Plus généralement, les opérations de formation menées en 1975 et 1976 ont pour caractéristique commune d'aider au développement harmonieux des ressources humaines afin d'assurer le plus rapidement possible la relève de l'assistance technique française.

L'orientation de l'aide du Département présente les traits suivants :

- intervention plus sectorielle que globale,
- rentabilisation des systèmes d'enseignement déjà en place,
- aide au recyclage des cadres techniques africains pour leur permettre de s'adapter au développement technologique.

En ce qui concerne l'aide en hommes, l'amélioration de la qualité des assistants techniques a été recherchée et des systèmes ont été mis en place pour leur suivi et leur relève.

La formation des formateurs a été fortement soutenue et une contribution importante a été apportée à la création des Ecoles normales d'enseignement technique et à leur développement en Afrique.

Par ailleurs tous les secteurs touchés par cette aide ont contribué à l'évidence à l'élévation du niveau de culture et d'efficacité technique.

Outre les opérations d'éducation initiale, citons l'éducation des adultes en milieu rural, la formation des cadres agricoles de tous niveaux, ceux des transports, de l'électricité, des travaux publics, du secteur hôtelier et touristique, des services, etc.

#### D. — La coopération en matière de recherche.

Les actions de coopération scientifique inscrites au budget du Ministère de la Coopération sont financées sur les crédits de « l'enveloppe recherche », dont le montant est arrêté, dans le cadre d'un arbitrage interministériel, par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche.

Elles ont été conduites pour l'essentiel par des organismes de recherches français dont les interventions ont pris la forme :

— pour l'O.R.S.T.O.M., de recherches de base orientées vers le développement, conduites dans le cadre de ses propres programmes et sur crédits presque entièrement français ;

— pour le G.E.R.D.A.T., de recherches à caractère plus appliqué définies en accord avec les Etats et financés conjointement entre ceux-ci et la France.

Dans les deux cas, ces travaux ont été menés pour une part en France, pour une autre part dans des stations permanentes en Afrique et à Madagascar appartenant aux organismes et entièrement contrôlées par eux, ou seulement en gérance.

Ce type d'intervention a permis de réaliser, dans de bonnes conditions d'efficacité technique, des recherches reliées à la fois aux objectifs de développement des Etats et aux grandes orientations de la science française.

##### 1° O.R.S.T.O.M.

Les recherches ont été menées par l'O.R.S.T.O.M. dans de nombreuses régions d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Océanie.

Les années 1975 et 1976 ont vu s'affirmer le développement des activités dans de nouveaux Etats et la construction du nouveau Centre de recherches de Nouvelle-Calédonie, tandis que celui de Guyane s'est renforcé.

Les activités de l'O.R.S.T.O.M. sont groupées en 10 thèmes principaux :

- 1° Sédimentologie, géologie structurale et géophysique ;
- 2° Structure et fonctionnement des unités naturelles ;
- 3° Inventaire et traitement des données de base ;
- 4° Biologie de la reproduction et du développement des espèces végétales tropicales ;
- 5° Prédateurs et agents pathogènes des plantes et des sols ;
- 6° Hygiène publique et santé ;
- 7° Ecosystèmes naturels représentatifs ;
- 8° Ecosystèmes transformés par l'Agriculture ;
- 9° Développement régional et national ;
- 10° Milieu marin, recherches océanographiques.

**COOPERATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE -  
STRUCTURES, MOYENS FINANCIERS, EFFECTIFS**

(Par Etat) 1975 (3)

**A. - O.R.S.T.O.M.**

| ETATS               | STATIONS   | MOYENS FINANCIERS FONCTIONNEMENT<br>(en milliers de frsncs) |              |                | EFFECTIFS  |            |           |            |
|---------------------|--|---|--------------|----------------|------------|------------|-----------|------------|
|                     |  | Ministère de la Coopération                                 | Etats        | Total          | C          | T          | A.S.G.    | Total      |
| Cameroun .....      | Yaoundé  | 9.428   | 608          | 10.036         | 26         | 11         | 2         | 39         |
| Congo .....         | Brazzaville, Pointe-Noire                                    | 12.468  | »            | 12.468         | 24         | 13         | 7         | 44         |
| Côte-d'Ivoire ..... | Adiopodoumé<br>Peti Bassam-Bouaké<br>C.R.O. (1) + Capricorne | 37.833  | 2.938        | 40.771         | 117        | 43         | 13        | 173        |
| Bénin .....         | Cotonou  | 109   | 20           | 129            | »          | »          | »         | »          |
| Gabon .....         | Libreville   | 3.005   | 926          | 3.931          | 7          | 4          | 1         | 12         |
| Haute-Volta .....   | Ouagadougou<br>Mission O.(C.C.E.                             | 7.129   | »            | 7.129          | 17         | 13         | 1         | 31         |
| Madagascar .....    | Tananarive Nosy Be   | 7.633   | 23           | 7.656          | 7          | »          | 14        | 21         |
| Mali .....          | Bamako   | 806   | »            | 806            | 1          | 1          | »         | 2          |
| Niger .....         | Niamey   | 1.491   | 79           | 1.570          | 2          | 3          | »         | »          |
| R.C.A. ....         | Bangui   | 5.729   | »            | 5.729          | 9          | 10         | 2         | 21         |
| Sénégal (2) .....   | Dakar Hann, M'Bour, Thiaroye                                 | 24.965  | »            | 24.965         | 97         | 16         | 10        | 12         |
| Tchad .....         | N'Djamena  | 7.159   | »            | 7.159          | 11         | 7          | 2         | 20         |
| Togo .....          | Lomé   | 3.360   | »            | 3.360          | 8          | 3          | »         | 11         |
| Rwanda .....        | Kigali   | 247   | »            | 247            | »          | »          | »         | »          |
|                     | <b>Totaux .....</b>  | <b>129.362</b>  | <b>4.594</b> | <b>125.956</b> | <b>326</b> | <b>124</b> | <b>52</b> | <b>502</b> |

(1) Centre de recherche océanographique ivoirien confié en gestion à l'O.R.S.T.O.M.

(2) Centre sénégalais où se trouve affectée une équipe de chercheurs océanographes de l'O.R.S.T.O.M.

(3) Les comptes 76 ne sont pas clôturés de façon définitive.

**2° G.E.R.D.A.T.**

Le G.E.R.D.A.T. regroupe 8 instituts de recherches appliquées œuvrant outre-mer :

- Institut de recherches agronomiques tropicales (I.R.A.T.) ;
- Institut de recherches pour les huiles et oléagineux (I.R.H.O.) ;
- Institut de recherches sur les fruits et agrumes, (I.R.F.A.) ;

— Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (I.F.C.C.) ;

— Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (I.R.C.T.) ;

— Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (I.E.M.V.T.) ;

— Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique (I.R.-C.A.) ;

— Centre technique forestier tropical (C.T.F.T.).

En 1975 et 1976, les Instituts du G.E.R.D.A.T. ont continué leurs activités dans les territoires francophones, développé celles-ci aux Antilles et en Guyane, et prospecté en particulier des pays d'Amérique du Sud.

En outre, le Centre G.E.R.D.A.T. de Montpellier, commun aux Instituts, a été créé en 1975 et se monte au fur et à mesure des possibilités budgétaires.

Les activités des Instituts du G.E.R.D.A.T. peuvent se grouper en 3 ensembles :

1° Etude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace ;

2° Sciences de la vie ;

3° Sciences humaines.

**COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
STRUCTURES, MOYENS FINANCIERS, EFFECTIFS**

(Par État)

(Sur enveloppe recherche 1976.)

B. - G.E.R.D.A.T.

|               | STRUCTURES (1) |      |      | MOYENS FINANCIERS (2)<br>(fonctionnement en milliers de francs) |             |        |        | INVESTISSEMENT | EFFECTIFS (3) |        |        |             |       |
|---------------|----------------|------|------|---|-------------|--------|--------|----------------|---------------|--------|--------|-------------|-------|
|               | I.             | C.P. | S.S. | R.P.  | Coopération | Etat   | Total  |                | C.C.S.        | Divers | V.S.N. | Cadres Etat | Total |
| Guinée        | 2              | 4    | 1    | 1.522   | 1.191       | 1.262  | 3.975  | »              | 3             | 1      | »      | 20          | 24    |
| Guinée-Bissau | 8              | 13   | 8    | »   | 7.499       | »      | 7.499  | »              | 30            | 2      | 1      | 31          | 64    |
| Angola        | 1              | 1    | 1    | 190   | 600         | 500    | 1.290  | »              | 2             | 1      | 2      | 1           | 6     |
| Côte-d'Ivoire | 8              | 14   | 11   | 20.504  | 17.090      | 17.090 | 54.684 | 50             | 82            | 17     | 12     | 52          | 163   |
| Libéria       | 1              | 1    | »    | 181   | 950         | 1.080  | 8.211  | »              | 3             | 2      | 1      | »           | 6     |
| Haute-Volta   | 5              | 4    | 5    | 145   | 3.921       | 1.705  | 5.771  | »              | 11            | 4      | 1      | 8           | 24    |
| Madagascar    | 4              | »    | »    | »   | 2.842       | »      | 2.842  | »              | 10            | 3      | »      | 6           | 19    |
| Mali          | 2              | 3    | 4    | 140   | 2.206       | »      | 2.346  | »              | 8             | 1      | »      | »           | 9     |
| Mauritanie    | 1              | 1    | 2    | »   | 946         | »      | 946    | »              | 4             | »      | »      | 12          | 16    |
| Niger         | 4              | 5    | 6    | »   | 2.520       | »      | 2.520  | »              | 9             | 3      | 1      | »           | 13    |
| Sénégal       | 4              | 6    | 8    | »   | 10.700      | »      | 10.700 | »              | 30            | 1      | »      | 3           | 34    |
| Tchad         | 2              | 2    | 1    | 88  | 5.340       | 874    | 6.302  | »              | 14            | 4      | »      | »           | 18    |
| Zambie        | 1              | 1    | »    | 15  | 667         | 667    | 1.349  | »              | 3             | »      | »      | »           | 3     |

I. : Instituts, C.P. : Centres principaux ; S.S. : Stations secondaires et points d'essais.

R.P. : Ressources propres.

Chercheurs et cadres supérieurs ; Div. : Techniciens, administratifs ; V.S.N. : Volontaires service national.

La plupart des Etats, après la mise en place des structures nationales, ont manifesté leur souci de combler rapidement les lacunes en personnels responsables de la recherche au sens large de ce terme.

Le Ministère de la Coopération a pris à cet égard des dispositions particulières en vue d'assouplir les conditions d'attribution des bourses de formation.

Trois types de spécialisation ont été définis. Ils concernent :

- *Les conseillers scientifiques*, responsables de la définition des voies et des moyens de la recherche (orientation, programmation, insertion dans l'économie nationale, financement, effets de la recherche, etc.).

- *Les chercheurs*, appelés à prendre la responsabilité d'une équipe ou d'un établissement de recherche au plan de la conception et du suivi scientifique et technique. La présentation d'une maîtrise et de tout diplôme supérieur (D.E.S., doctorat de troisième cycle,

doctorat d'Etat, agrégation, ingénieur) est exigée pour cette formation.

• *Les techniciens de la recherche* dont la formation est réservée aux postulants qui, à partir d'un baccalauréat technique, d'un D.E.U.G., d'une formation incomplète dans un I.U.T., ou une maîtrise, désirent acquérir rapidement les connaissances nécessaires à la réalisation pratique d'un programme sous la direction d'un chercheur. Au point de vue des conditions d'attribution des bourses des dérogations au contingent annuel fixé d'accord parties ont été mises en place toutes les fois que cette mesure s'est révélée nécessaire.

En outre, pour tenir compte des sujétions qui s'attachent à la formation de personnels appelés à participer au cours de leurs études à un nombre important de rencontres, il a été décidé l'attribution d'un complément mensuel de 400 à 500 francs selon le cas, qui porte globalement la bourse au taux mensuel de 1.500 francs.

Mais il revient aux autorités concernées de manifester leur volonté dans ce domaine, en réservant un nombre suffisant de bourses de ce type dans le cadre du contingent annuel.

En 1975, dix allocations complémentaires ont été ainsi attribuées. Ce nombre est passé à 30 en 1976 et il est vraisemblable qu'il se stabilisera à 50 au cours des prochains exercices universitaires.

Quant aux disciplines les plus demandées, elles intéressent en premier les sciences de base, puis l'agronomie tropicale, la recherche médicale et en dernier la recherche universitaire dans le cadre d'une fonction enseignante.

L'O.R.S.T.O.M. est le plus souvent sollicité pour donner la première formation. Le G.E.R.D.A.T. intervient dans la seconde avec ses laboratoires de Montpellier. Les établissements qui gravitent autour de cet important centre sont d'ailleurs en passe de se regrouper dans une Association pour la formation des chercheurs et des spécialistes du Développement rural en régions chaudes à laquelle les principaux Ministères concernés ont clairement marqué leur soutien (Affaires étrangères, Coopération, Agriculture, Secrétariat d'Etat aux Universités).

## CONCLUSION

---

Votre Rapporteur ne voudrait pas conclure son examen des moyens et de l'action du Ministère de la Coopération sans définir les trois objectifs dont il juge le développement prioritaire pour les années qui viennent :

1° Préserver et développer la place de la *culture* française, pour laquelle les pays africains gardent un attrait profond et réel, comme votre Rapporteur a pu le constater lors d'une récente mission dans certains pays francophones.

Il faut remarquer que le français sert de langue véhiculaire dans bien des pays, même dans ceux où d'autres influences s'exercent, comme le Mali.

Il importe donc de maintenir des liens étroits avec les pays d'Afrique, suivant en cela leurs souhaits souvent réitérés.

2° Développer les expériences *pilotes*, et les étendre en cas de réussite.

Ce type d'actions est en effet plus adapté à nos moyens que des actions d'envergure, pour lesquelles nous devons être appuyés par d'autres pays donateurs d'aides. Il convient également de mettre l'accent sur le développement des actions *sociales* dans tous les pays francophones.

3° Donner une priorité à la formation technique, à la formation des formateurs, à l'aide à l'enseignement supérieur, pour accélérer le passage d'une *coopération de substitution* à une *coopération de formation*, la plus profitable à nos yeux pour l'avenir de nos partenaires.

Votre Commission se permet donc d'attirer l'attention du Ministre de la Coopération sur ces points.

Elle doit lui faire part également de son inquiétude devant la constante érosion des moyens mis à la disposition de son département.

Les crédits alloués au Ministère de la Coopération pour 1977 sont notoirement insuffisants ; ceci est d'autant plus grave que la situation actuelle du continent africain est instable et que nos partenaires sont soumis à des influences multiples et contradictoires. La France doit développer son effort en conséquence si elle veut maintenir les liens d'amitié et de culture qui la lient avec de nombreux pays africains.

Après une discussion sérieuse, et sous réserve que le Ministre de la Coopération réaffirme son intention de poursuivre dans cette voie, la Commission s'est résolue à vous inviter à donner un avis favorable à l'adoption du budget de la Coopération.